

## Plan stratégique 2013

*Bienvenue sur le plan stratégique 2013 du BEP.*

Comment naviguer ?

L'accès aux projets stratégiques de chaque service du BEP se fait grâce au menu horizontal supérieur (Développement Economique, Développement Territorial, Environnement, Crématorium, Namur Expo, Services d'appui, Axud).

Ensuite, pour chaque service, les projets sont détaillés via le menu de gauche.

Vous pouvez télécharger une version PDF de ce plan stratégique, soit dans son entièreté, soit les pages qui concernent un service en particulier, ou enfin juste la page sur laquelle vous vous trouvez.

En outre, un moteur de recherche est à votre disposition et vous permet d'effectuer une recherche sur un mot-clé, soit dans la partie dans laquelle vous vous trouvez, soit dans l'entièreté du plan stratégique.

Dispositions décrétales

*19 Juillet 2006 - Décret modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre Ier de la troisième partie de ce même Code.  
Art.L1523-I3 §4.*

... «L'assemblée générale de fin d'année suivant l'année des élections communales et l'assemblée générale de fin d'année suivant la moitié du terme de la législature communale ont nécessairement à leur ordre du jour l'approbation d'un plan stratégique pour trois ans, identifiant chaque secteur d'activité et incluant notamment un rapport permettant de faire le lien entre les comptes approuvés des trois exercices précédents et les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité.

Le projet de plan est établi par le conseil d'administration, présenté et débattu dans les conseils des communes et provinces associées et arrêté par l'assemblée générale.

Il contient des indicateurs de performance et des objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant un contrôle interne dont les résultats sont synthétisés dans un tableau de bord.

Ce plan est soumis à une évaluation annuelle lors de cette seconde assemblée générale. »

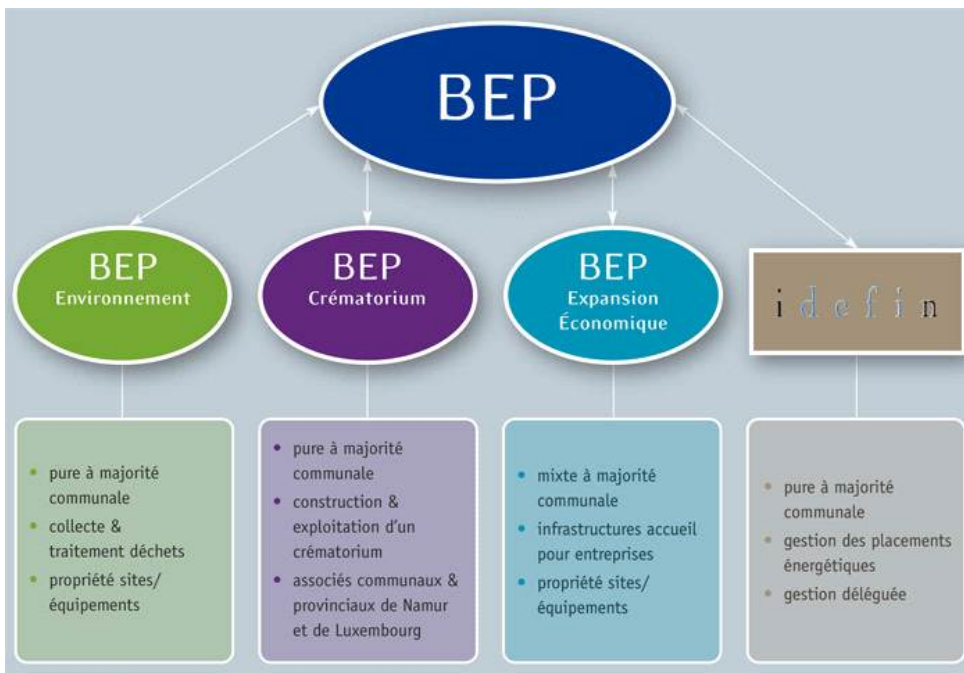
*Titre III du même Décret. Principes de bonne gouvernance.  
Art.L1532-I §2.*

« A la demande du conseil communal, provincial ou de l'action sociale, de la commune, de la province ou du CPAS associé, un représentant de l'Intercommunale désigné par le conseil d'administration est chargé de présenter aux conseillers les comptes, le plan stratégique ou ses évaluations, ou tout point particulier dont le conseil concerné jugerait utile de débattre. »

## L'organisation des intercommunales

L'organisation est construite de la manière suivante: le BEP est la structure d'animation, de gestion et de coordination de trois Intercommunales thématiques, l'une en matière de développement économique, BEP Expansion Économique ; la deuxième en matière de gestion intégrée des déchets, BEP Environnement ; et enfin la troisième, concernée par la création et la gestion d'un crématorium à Ciney, BEP Crématorium.

Depuis le 1er janvier 2009, le BEP a repris la gestion journalière d'IDEFIN, l'Intercommunale de financement liée au service énergétique. Les statuts d'IDEFIN ont été adaptés en ce sens pour que le BEP poursuive cette mission à l'avenir.



- Assurer la **coordination générale** des sociétés intercommunales sectorielles, en étroite collaboration avec leurs organes de gestion, **préparer les décisions** à prendre et **procéder ou faire procéder à l'exécution** de celles-ci.
- Procéder à la réalisation de toutes études, démarches, travaux et tâches de gestion et d'exécution **au travers de ses différents départements** :
  - le **développement économique**
  - le **développement territorial**
  - l'**environnement**

## BEP Expansion Économique

- Prendre en charge et mener à terme **toutes initiatives de nature à favoriser le développement économique et social**, en coopération avec les communes concernées et la Province de Namur.
- **Aménager et gérer des équipements infrastructurels** tels que parcs d'activité économique, bâtiments-relais et incubateurs, parcs scientifique et thématique, infrastructures touristiques,... en appui de la politique menée par les instances provinciales, régionales et européennes, et en coordination avec les communes membres.

## BEP Environnement

- Prendre en charge et mener à terme **toutes initiatives de nature à favoriser la sauvegarde, la gestion et le développement de l'environnement et de la salubrité publique** en coopération avec les communes concernées et la Province de Namur.
- **Effectuer la collecte et le traitement des déchets** en appui de la politique menée par la Région wallonne et en coordination avec les communes membres.
- **Assurer des missions d'éducation et de prévention, gérer des services de collectes** classiques et de collectes sélectives, ainsi que des **infrastructures de traitement**.

## BEP Crématorium

- Dans l'intérêt de la population et dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux funérailles et sépultures, **assurer la construction, l'organisation et la gestion d'un centre funéraire public** comprenant notamment un crématorium, un columbarium, ainsi que des pelouses de dispersion des cendres et des parcelles d'inhumation des urnes.



- L'Intercommunale de financement IDEFIN a pour but de gérer les participations financières des 39 communes qui sont affiliées à l'Intercommunale (36 namuroises et 3 hennuyères) dans les réseaux de distribution d'électricité et de gaz. Plus globalement, elle a en gestion les ressources financières des communes dans le secteur de l'énergie.
- Le BEP assure la gestion journalière d'IDEFIN depuis le 1er janvier 2009.

## L'accessibilité à l'information

Pour tout citoyen

Les Décrets régionaux organisent la Publicité de l'Administration, dans un souci de transparence et d'accessibilité à l'information, et ceci pour tout citoyen.

L'Intercommunale a le DEVOIR d'assurer une information claire et objective tant sur ses décisions que sur son fonctionnement. Des outils ont été mis en place à cette fin.

Cette publicité est de deux ordres, d'une part, ACTIVE à savoir que l'Intercommunale doit d'initiative mettre les informations utiles à la disposition du public et, d'autre part, PASSIVE en ce sens que toute personne a le droit de recevoir sur demande écrite les informations souhaitées par elle.

En pratique, cela se traduit :

En matière de **publicité active**,

- Des responsabilités en matière d'information ont été confiées au Secrétariat général pour les demandes personnalisées ou présentant un caractère spécifique ;
- Un responsable « communication » directement relié à la Direction générale assure la préparation et la diffusion de multiples supports à destination du grand public ou de cibles plus identifiées, sous diverses formes (sites internet, publications, news, mailings, ...) ;
- Des publications spécialisées par métiers sont produites en relation directe avec les Départements traitants ;
- Tout courrier porte les références des personnes directement responsables du dossier traité, du Directeur et de l'agent en charge de cette matière.

En matière de publicité passive, toute demande de renseignement écrite est traitée avec diligence dans les meilleurs délais, consignée ainsi que la réponse dans un registre tenu à jour au Secrétariat général conformément au Décret.

Une procédure de réponse et de recours éventuels est d'ailleurs fixée par Décret. De même, des limitations sont prévues à ce droit général d'information lorsque sont concernées des atteintes à la vie privée, des données d'entreprise confidentielles, des demandes abusives ou répétées.

Pour les conseillers provinciaux et communaux

Outre l'accessibilité générale à l'information au titre de simple citoyen, les associés des Intercommunales, communaux, provinciaux ou privés, disposent également d'une accessibilité organisée à l'information, ouverte à tous les conseillers communaux et provinciaux, et fixée par Décret.

Elle s'exerce principalement à deux niveaux principalement :

- Les conseillers peuvent consulter les budgets, les comptes et les délibérations des organes de gestion de nos Intercommunales, sur simple demande. Afin de leur réserver notre meilleur accueil, il leur est recommandé de prendre rendez-vous préalablement ;
- Les conseillers peuvent visiter tous nos sites d'exploitation et nos bâtiments, sur simple demande. Afin de leur réserver notre meilleur accueil et veiller scrupuleusement au respect des prescriptions de sécurité, il leur est recommandé de prendre rendez-vous préalablement.

En outre, en vertu du Décret sur les Intercommunales (19 juillet 2006 Art. L1532-1 §1er), à son installation, l'administrateur ou le membre du comité de gestion de l'association s'engage par écrit à développer et à mettre à jour ses compétences professionnelles dans les domaines d'activités de l'Intercommunale notamment en suivant les séances de formation et d'information dispensées par l'Intercommunale lors de son entrée en fonction et chaque fois que l'actualité liée à un secteur d'activité l'exige.

Par tradition, le BEP assure régulièrement des formations spécifiques destinées aux conseillers et à ses administrateurs, à l'occasion des renouvellements des conseils communaux et provinciaux suite aux élections, ainsi qu'en cours de législature, ou lors de remplacements de conseillers ou administrateurs.

A signaler également, que dans un souci de renforcer la communication et l'information, le BEP rencontre dès leur installation le Conseil provincial et tous les Collèges communaux, ainsi qu'à mi-mandature.

La Direction du BEP rencontre également régulièrement les Collèges communaux qui en expriment le souhait afin de faire le point sur les dossiers en cours et les perspectives de collaboration.

De même, des relations étroites sont maintenues avec les secrétaires communaux, soit via leur Fédération provinciale, soit en direct ; des formations sont également organisées à leur intention.

En bref, le BEP considère comme première priorité le contact de proximité avec tous les responsables provinciaux et communaux et de ses associés afin de répondre à toutes leurs demandes d'information.

## La vision du développement territorial

Situé au croisement de deux euro-corridors, le territoire namurois occupe une position stratégique sur l'axe Bruxelles-Luxembourg, un axe en pleine croissance et porteur pour le développement socio-économique.

Le territoire namurois se caractérise également par son cadre de vie préservé et sa ruralité, organisée autour de quelques pôles urbains de taille moyenne.

Dans ce contexte, le BEP se fixe pour objectif de veiller au **développement économique durable** du territoire namurois. A ce titre, il s'inscrit dans une stratégie visant cet objectif. Cette stratégie de développement doit s'appuyer sur une vision, précise et forte, de ce qu'est le territoire namurois, de ses caractéristiques propres, de son potentiel d'évolution et de rayonnement. Cette vision assure la colonne vertébrale de la stratégie développée.

Certes, la démarche stratégique doit renforcer les priorités définies par l'Europe et la Wallonie, mais elle doit affirmer le territoire namurois avec son caractère propre et ses composantes essentielles, en le singularisant des autres régions, en valorisant son identité et ses savoir-faire.

Cette philosophie du développement du territoire namurois se traduit en quelques mots :

Le BEP vise à inscrire son territoire dans une dynamique de **développement durable**, génératrice d'**activités** et d'**emplois**, respectueuse de la **dimension humaine** et dont les lignes de force sont :

- la valorisation des **ressources endogènes**,
- la recherche **de complémentarité** avec d'autres espaces territoriaux,
- l'amélioration du **cadre de vie**, en prenant en compte les enjeux en matière de mobilité,
- l'intégration des **enjeux numériques**,
- l'intégration des **enjeux énergétiques**,
- l'intégration des **enjeux démographiques** et leurs répercussions en termes **de cohésion sociale**.

## Les objectifs stratégiques pour le territoire

Le BEP a défini la vision défendue pour le territoire namurois. Celle-ci permet d'élaborer une stratégie, qui s'appuie sur un certain nombre d'objectifs à atteindre.

Le BEP entend :

1. **Assurer l'attractivité du territoire namurois**, en s'appuyant sur sa position **au croisement de 2 euro corridors**, le rayonnement de la **Capitale wallonne** et notre **cadre de vie de qualité**.
2. **Inscrire Namur dans un euro corridor reliant deux capitales européennes, Bruxelles et Luxembourg**.
3. **Renforcer la cohésion de notre territoire en rassemblant ses différentes composantes**.
4. Affirmer les atouts namurois afin de contribuer au **développement wallon durable**.
5. Etablir des **partenariats avec les espaces territoriaux limitrophes et européens** visant à mettre en œuvre une politique de développement durable partagée par la Wallonie et les collectivités locales.

### La vision de l'institution

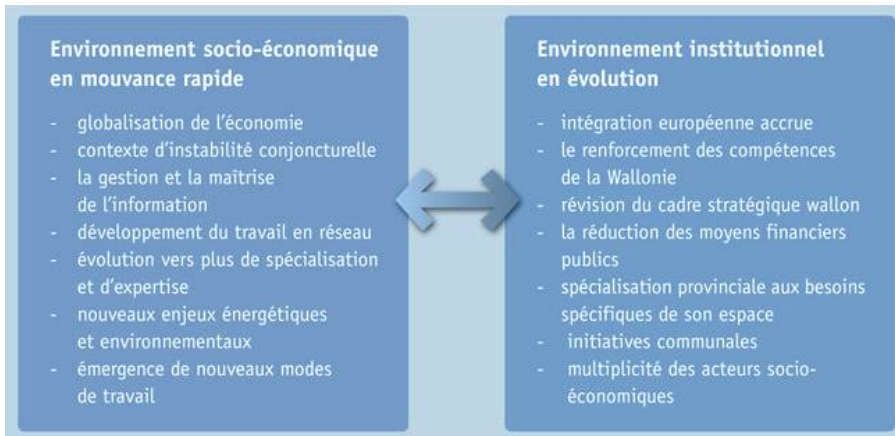
Au-delà de la stratégie souhaitée et mise en œuvre pour le territoire namurois, le BEP est également une institution à part entière, avec une stratégie propre. Comme pour le territoire, cette stratégie doit s'appuyer sur une vision affirmée de ce qu'elle veut être.

En tant qu'agence de développement économique en territoire namurois, le BEP entend être un modèle d'**entreprise publique** proactive, partenaire des collectivités régionale et locales qui, par un management innovant et l'engagement de ses collaborateurs et de ses instances, vise la **bonne gouvernance** et l'**animation territoriale**.



## Les objectifs stratégiques pour l'institution

Le cadre contextuel

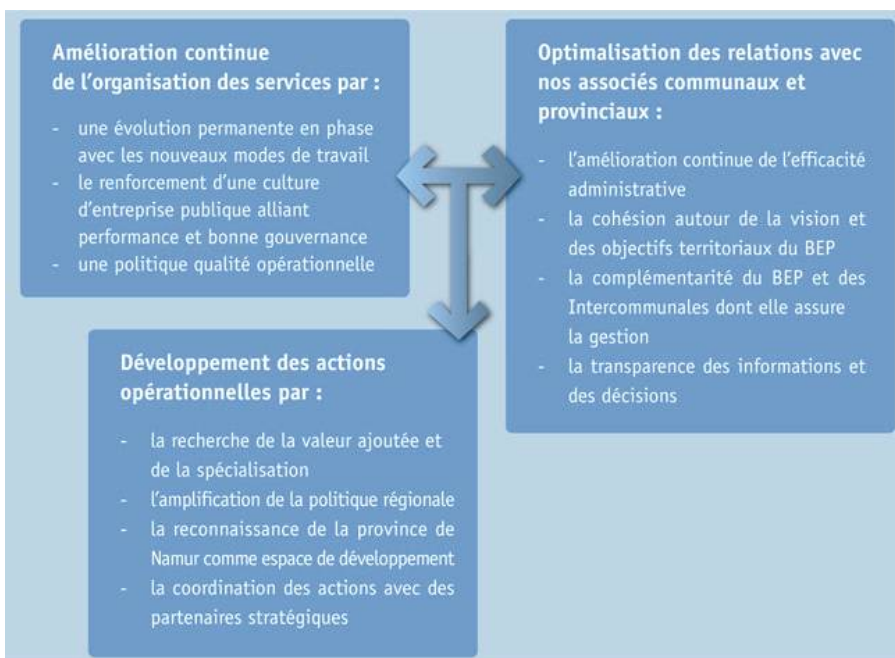


**Ce cadre de référence contribue au positionnement de la stratégie et à la définition des objectifs généraux du BEP.**

La stratégie ne peut être atteinte qu'en travaillant sur trois composantes : **l'opérationnel** (les actions à mener), **l'organisationnel** (l'organisation et la performance des services) et **le structurel** (l'efficacité des structures de décision).

3 postulats

Elle repose également sur les postulats suivants :



Les objectifs stratégiques du BEP se déclinent en 5 axes prioritaires qui constituent le fondement de la dynamique de projets et positionnent le BEP en qualité d'opérateur de référence dans les métiers où il agit:

1. **s'affirmer comme centre d'expertise pluridisciplinaire**, dont la priorité est donnée à l'**efficacité dans l'action** ;
2. **coordonner et fédérer** les acteurs et les partenaires concernés sur les projets ou intérêts majeurs qui concourent au développement durable de notre province et s'inscrivent dans cette stratégie ;
3. **mobiliser toutes les forces vives et développer un réseau efficace de promotion et de défense des intérêts namurois aux plus hauts niveaux** ;
4. **renforcer la qualité, et l'éventail des services**, en veillant à anticiper, comprendre et répondre aux besoins évolutifs de nos publics cibles et en adéquation avec les valeurs de bonne gouvernance ;
5. **consolider sa position d'organisme de référence** à l'égard de ses associés, clients et partenaires en vue de promouvoir une stratégie de développement territorial durable qui s'intègre dans les politiques régionales et européennes en les complétant ou les renforçant.

## Les valeurs du BEP

Elles constituent le **socle de référence sur lequel se fonde la dynamique de l'entreprise**, dans son fonctionnement journalier. Elles guident l'action et balisent les comportements au sens large du terme, à savoir les relations interpersonnelles internes et externes mais également l'évolution des acquis et des connaissances techniques et empiriques.

Elles doivent être **partagées** par l'ensemble des collaborateurs du BEP et s'exprimer dans chaque action et relation menée au nom de l'institution.

Elles définissent une **culture d'entreprise** à laquelle les collaborateurs doivent se référer et in fine s'identifier.

Sans être trop nombreuses, elles doivent être suffisamment précisées et reconnues par tous pour être porteuses de progrès tant individuel que collectif et renforcer la cohérence de l'institution.

### **\*la proximité:**

Servir est synonyme de disponibilité, d'accessibilité et d'ouverture : être à l'écoute est une aptitude essentielle pour un travail de terrain efficace et répondant aux attentes de chaque interlocuteur.

### **\*le partenariat:**

L'ouverture et le partage des compétences, la recherche active des meilleures collaborations au service des projets, l'écoute et le respect des partenaires dans le souci du bien collectif constituent les règles indispensables à la conduite des objectifs et à l'intégration optimale du développement régional dans un cadre européen voire mondial.

### **\*l'équité:**

L'objectivité et l'impartialité sont indispensables à la conduite des opérations sur le long terme et la garantie d'un service public respectueux de chacun, tant de l'autorité dont l'institution tire sa légitimité que du citoyen, entreprise ou particulier, qui est le bénéficiaire final des actions.

Enfin, le BEP s'est dotée d'une nouvelle valeur, qui intègre l'initiative et le professionnalisme, autrefois retenus parmi les valeurs de référence du BEP. Il s'agit de

### **\*l'engagement:**

L'objectif de qualité des services proposés requiert que les collaborateurs se sentent impliqués dans leur mission, s'identifient à la culture, soient des ambassadeurs de l'organisation, se réalisent dans leurs activités professionnelles, se montrent enthousiastes et passionnés, apportent une valeur ajoutée aux services offerts. Bref, qu'ils garantissent le succès du BEP à long terme.

Ces différentes notions sont essentielles dans une organisation comme le BEP et c'est la raison pour laquelle l'engagement est désormais repris parmi nos valeurs.

## Les objectifs de bonne gouvernance

Dans l'optique d'assurer l'amélioration continue de nos objectifs en matière de bonne gouvernance, le BEP entend :

- stimuler le **développement des compétences** pour une culture d'entreprise participative et collaborative
- assurer une **rigueur financière** en développant la gestion prévisionnelle et en systématisant le contrôle de gestion interne
- supporter les stratégies opérationnelles en développant des **applications informatiques adaptées**
- diffuser une **image cohérente** du BEP en proposant des outils communicationnels adaptés aux stratégies opérationnelles
- garantir une **transparence optimale** dans nos relations avec nos administrateurs et nos associés.

## BEP Développement Economique

### Les constats

- Les entreprises évoluent dans un écosystème et un marché en constante mutation, les amenant à toujours mettre en perspective le développement de leurs activités avec les évolutions de leur environnement. **Il est indispensable pour elles d'être en capacité d'adaptation continue** pour renforcer leur viabilité à court et moyen terme. Si le véritable enjeu des entreprises se situe à ce niveau, **le BEP doit leur proposer des dispositifs innovants d'aide visant à les accompagner dans l'évolution de leur modèle économique et de leurs pratiques de management**.
- Le paysage économique du territoire provincial est multiple de par les caractéristiques des différentes zones qui le composent (industrielles, rurales, urbaines) mais également de par les différentes filières d'activités qui s'y développent. **Les actions d'accompagnement du BEP, qu'elles soient collectives ou individuelles doivent intégrer les particularités des entreprises liées à leur positionnement géographique et à leur filière d'activité**. Il est essentiel de lier étroitement la dynamique de développement territorial au tissu entrepreneurial.
- L'offre de services en matière d'animation et d'accompagnement économique s'est fortement étendue et diversifiée ces dernières années au niveau wallon. **Le BEP souhaite renforcer ses partenariats** avec les universités et les organismes locaux et régionaux qui développent une expertise pointue afin de proposer une offre intégrée et coordonnée de services aux entreprises namuroises, tout en garantissant un service de proximité.

### Les indicateurs

- Nombre de **créateurs accompagnés** : 15
- Nombre de **créations d'entreprises effectives** : 5
- Nombre d'**entreprises existantes accompagnées** : 110
  - Agroalimentaire : 20
  - Santé : 5
  - TIC : 50
  - Environnement : 5
  - Eco construction : 20
  - Economie touristique : 15
  - Industries culturelles et créatives : 5
  - Process industriel : 20
- Nombre de **manifestations organisées en faveur des entreprises** : 48
- Nombre de **participants** : 1000
- Nombre d'**entreprises implantées dans nos**

### Les objectifs

- **Spécialiser les actions collectives et le conseil individualisé** en faveur des entreprises actives dans les filières liées à l'agroalimentaire, la santé, les T.I.C., l'environnement, l'éco - construction, les process industriels, l'économie touristique, les industries culturelles et créatives.
- **Proposer des services d'encadrement innovants de forte proximité** et coordonnés avec les autres structures d'accompagnement à 200 entreprises par an qui s'inscrivent dans un processus d'évolution stratégique dans les filières énumérées ci - avant .
- **Positionner la Province de Namur en tant que territoire de référence en matière de business model et management innovants**.
- **Favoriser le développement de nouvelles offres d'espaces de travail** intégrant les technologies de l'information et des communications et répondant aux nouvelles aspirations des entrepreneurs ainsi qu'aux spécificités du territoire.
- **Attirer d'avantage d'investisseurs extérieurs à la province** dont les projets s'inscrivent dans la vision de développement du territoire namurois.

**parcs d'activité économique** : 35 (en plus)

• Nombre de **dossiers d'implantation à l'instruction** : 30

• Nombre d'**emplois à l'hectare vendu** : 16

• Taux d'**occupation des bâtiments relais** : 90 %

• Nombre d'**entreprises extérieures à la province attirées dans nos parcs d'activité économique** : 5

## Les filières accompagnées

### Agroalimentaire

Deux axes de développement apparaissent clairement. L'un concerne le développement des activités en circuit court : le producteur s'adresse à un marché proche et développe pour ce faire des canaux de distribution spécifiques. L'autre axe de développement concerne les entreprises de la filière agro-alimentaire qui se distinguent par des produits ou des services de niches innovants, par une approche marketing spécifique, ou par la mise en place de nouveaux circuits de distribution. Elles disposent d'un potentiel de développement qui doit être valorisé sur de nouveaux marchés.

### TIC

Les **TIC** comprennent toutes les activités qui permettent de produire, traiter et transformer l'information et la communication, en utilisant un procédé électronique. En conséquence, le secteur TIC rassemble les entreprises qui contribuent à produire et/ou distribuer ces technologies, ainsi que celles qui proposent des services facilitant leur mise en œuvre par les citoyens ou les organisations.

Le secteur a des contours mouvants :

- \*les services basés sur les TIC évoluent chaque jour,
- \*les TIC interagissent avec tous les métiers.

En province de Namur le secteur TIC est un secteur dynamique qui bénéficie de la proximité de l'Institut d'Informatique des FUNDP, pionnier en Wallonie dans ce domaine, ainsi que du cluster TIC Infopôle. Il importe de soutenir sa compétitivité sur la scène nationale et internationale.

Une liaison avec l'approche des autres filières identifiées est évidente, un accent particulier sera porté sur les Green IT ,l'e-wealth. Les actions du BEP s'inscriront dans le Master Plan TIC adopté par le Gouvernement Wallon.

### Eco - construction

Le secteur de la construction représente une composante importante et essentielle du tissu économique de la province de Namur. Face à une croissance urbaine en constante évolution, face aux défis du développement durable et en particulier la lutte contre le gaspillage et la préservation de l'environnement, l'enjeu pour nos entreprises du secteur de la construction sera d'évoluer et de s'inscrire résolument dans une dynamique visant à intégrer l'éco-construction.

### Santé

L'ensemble du secteur de la santé est aujourd'hui en profonde mutation. L'Europe est effectivement confrontée à de nouveaux défis liés aux évolutions démographiques, sociologiques ou encore technologiques. Cette évolution crée de facto de nouvelles opportunités de marché pour nos entreprises dans des domaines aussi divers que variés, tels que l'alimentation (aliments, ...), les soins (tourisme médical, textiles intelligents, télémédecine, hygiène, ...), le service à la personne (sécurité, capteurs de chutes, télésurveillance, ...) ou encore, la mise au point de nouvelles techniques ou technologies (culture in vitro, pro-biotiques, bio marqueurs, méthodes de diagnostics, ...).

Ainsi les actions menées viseront les entreprises actives dans ces secteurs.

Des réflexions liées à la thématique de la zone d'activité de Bouge autour de la santé et du pôle de l'Entre-Sambre et Meuse autour du développement des services à la personne seront menées en liaison avec les entreprises et organismes actifs dans la filière .

### Environnement

Cette filière s'appuie sur les perspectives de développement de nouvelles opportunités de marchés qui émergent dans des domaines tels que :

- \*le traitement des eaux et des sols,
- \*la protection de l'environnement,
- \*la gestion de déchets et recyclage,
- \*la mobilité,
- \*les matériaux biosourcés,
- \*les énergies renouvelables.

Pourront être concernés par les actions menées : des bureaux d'étude, de génie civil, de production de services ou de biens,... ou dans les domaines cités ci-avant.

### Economie touristique

Une concurrence accrue est ressentie actuellement par les entreprises du secteur. L'offre des destinations plus lointaines à prix réduits, d'une part, et d'autre part les changements de comportements qu'engendrent les nouvelles tendances de consommation et les problèmes liés aux questions climatiques et énergétiques exigent d'étoffer les produits et services proposés, d'innover dans le secteur et de professionnaliser la gestion, la communication et la commercialisation des entreprises touristiques.

Alors que l'éco-construction était par le passé marginale, elle prend aujourd'hui une place de plus en plus prépondérante dans l'ensemble de la filière construction, filière de taille en province de Namur. Que ce soit au travers de projets plus locaux ou régionaux, ou que ce soit au travers de l'urbanisation galopante des pays émergents, les perspectives de débouchés pour les entreprises qui s'inscriront résolument dans la dynamique de l'éco-construction et s'orienteront vers de nouveaux marchés sont importantes. Le BEP souhaite accompagner les entreprises de la filière dans cette démarche.

Les activités soutenues par cette filière se situeront à différents niveaux tels que les activités liées à la production de matières premières, les activités liées à la conception et la fabrication de nouveaux produits et les activités de construction.

---

### Industries culturelles et créatives

---

La filière des industries culturelles et créatives pourrait être définie comme suit :

« Le secteur culturel englobe aujourd'hui une large variété d'activités créatives, de celles fortement industrialisées tels la publicité et le marketing, la radio, les industries du film, internet et l'industrie du mobile, les industries de la musique, l'édition, la publication électronique ou les jeux vidéo, à ceux moins industrialisés comme les secteurs traditionnels des arts visuels, des arts du spectacle, les musées et les bibliothèques. D'autres activités créatives existent : l'artisanat, la mode, le design et les objets du quotidien. Elles incluent également l'architecture, le tourisme culturel voire le sport. »

Afin de cibler et cerner son action, le BEP travaille principalement avec les entreprises actives sur les marchés de la publicité et communication, du marketing, des arts du spectacle et du design.

Les enjeux sont multiples :

- \*professionnaliser la filière, accompagner les porteurs de projets au passage du statut de créateur à celui d'entrepreneur;
- \*renforcer les capacités de recherche et de développement des industries culturelles et créatives ;
- \*faciliter l'accès au financement ;
- \*assurer un tremplin vers une présence internationale plus forte.

Les actions menées par le BEP viseront à répondre à ces nouveaux défis avec les différentes composantes des entreprises de la filière dont le maillage se révèle encore plus indispensable que dans toute autre filière.

---

### Process industriel

---

La filière "Process industriel" est une nouvelle filière que le BEP a décidé d'accompagner en 2013 car elle englobe un nombre important de PME présentes sur le territoire, et notamment au sein des parcs d'activité économique. Elles sont actives dans la fabrication, la transformation, la R&D et le service aux entreprises.

Cela concerne les fabrications en série, le développement des machines uniques ou encore des entreprises qui travaillent à façon (technique industrielle consistant à réaliser une prestation sur un produit d'une société pour le compte d'une autre), des bureaux d'études spécialisés en montage industriel ou en calcul de résistance, de stabilité, ...

On retrouve dans cette filière des entreprises actives dans les domaines suivants:

- \*métallurgie;
- \*fabrication en série ou à façon de pièces métalliques et constructions métalliques;
- \*production de produits industriels;
- \*travail du bois;
- \*fabrication de meubles, châssis, charpentes, ossatures;
- \*fabrication d'éléments en béton;
- \*mise au point de produits de cimenteries;
- \*montage électrique et domotique;
- \*fabrication d'armoires électriques, robotique;
- \*traitement de l'air;
- \*production de matières premières destinées à être mélangée à d'autres composants;
- \*fonderie;
- \*fabrication d'engins spécifiques;
- \*...



## Les actions d'animation économique collectives

*En 2013, l'Animation Economique s'inspire pleinement de la tendance de fond suscitée par le Business Model Canvas et le Management Innovant.*

*L'Animation Economique continue de stimuler les créateurs d'entreprises à haut potentiel, ainsi que les dirigeants d'entreprises. Elle les aide à anticiper les évolutions et en tirer le meilleur parti, qu'elles soient d'origine managériale, produit, marché ou autre.*

*Les entreprises namuroises nous ont inspiré les actions qui suivent, de même que l'étude de développement stratégique de la Province de Namur.*

*La complémentarité entre coaching et animation économique concourt ainsi à offrir un panel d'activités varié et riche où chaque entreprise peut puiser à son gré en fonction de ses intérêts.*

### Mettre en place des animations spécifiques aux filières

Au vu des enjeux et caractéristiques de chaque filière tels que décrits dans la rubrique "les filières accompagnées", les actions suivantes seront organisées en 2013 :

#### Filière agro-alimentaire

##### • Internationalisation du secteur :

- Mission résidentielle courte en France orientée centrales d'achat et épicerie fines

##### • Recherche de nouveaux marchés proches :

- Organisation d'ateliers sur la distribution en circuits courts pour la restauration collective
- Rallye gourmand à la Citadelle de Namur

#### Filière TIC

##### • Compétitivité du secteur :

- Organisation d'une ST<sup>2</sup> - Solutions Technologiques Transfrontalières
- Participation au [Mobile World Congress](#) - Barcelone
- Organisation de divers workshops dans le cadre du [Kikk Festival](#) - Namur

##### • Nouveau mode de communication :

- Community Management - mise sur pied de séminaires informant sur les nouveaux métiers liés à la promotion et la communication via réseaux sociaux.

#### Filière environnement

##### • Nouvelles perspectives de développement du secteur :

- Assises du territoire - [Palme](#)
- Organisation de cycle d'ateliers dans le cadre du projet [IODDE](#) présentant des actions en développement durable (éco-conception, nouveaux modèles économiques, relocalisation, etc.) avec identification d'un projet « phare » pour chaque entreprise participante.

#### Filière éco-construction

##### • Evolution des produits/services :

- [Wood2Build](#) - Namur : participation au salon, mise sur pied d'un B2B

### Développer des Business Model Innovants

Les actions d'animations collectives veilleront à favoriser la création et le développement d'entreprises selon des business models innovants.

Ils constituent une nouvelle méthode d'approche de l'entreprise permettant de valider la solidité du projet de l'entrepreneur mais aussi de diagnostiquer ses points faibles et ses points forts et de fédérer une équipe dirigeante quant aux priorités pour la stratégie à mettre en œuvre. La construction des projets selon ces modèles permet à l'entreprise d'être en permanence en interactivité avec son écosystème et renforce sa capacité d'adaptation et d'évolution.

Une série d'actions est prévue en 2013 dans cette nouvelle dynamique :

- Poursuite du "**Boost Camp**" - programme d'accompagnement des startup IT/WEB en collaboration avec le [MIC](#) (Microsoft Innovation Center).
- Lancement d'un "**Start up Week-End**" - un événement intensif de 54h destiné à transformer une simple idée en entreprise viable et réunissant des participants de compétences diverses - en collaboration avec le MIC et l'Agence de Stimulation Economique
- [NEC](#) - Namur Entrepreneurship Center : dans la foulée de l'évolution amorcée en 2012, les modules d'accompagnement des porteurs de projets (en suivi notamment du start up week-end) seront adaptés au vu des nouveaux besoins exprimés par les candidats entrepreneurs.

Par ailleurs, seront organisées plusieurs actions ponctuelles sur des thèmes d'actualité ou des problématiques communes tels que la gestion des impayés, le marquage CE, le financement.

- \*Visites d'expériences et de projets innovants dans le cadre du programme [Bâti D<sup>2</sup>](#) en Allemagne, Suisse, Autriche
- \*Visite du salon [SABINE](#) - Reims
- \*Participation au salon [Bois & Habitat](#) - Namur - Living lab
- \*Présence sur le salon [REALTY](#) - Bruxelles
- \*Journée de contact Pierre et Bois - Champagne Ardenne

### Filière économie touristique

#### \*Qualité de l'offre :

- \*Séminaire "Comment adapter mon offre pour les touristes des pays limitrophes?"

#### \*Diversification de l'offre :

- \*Organisation de séminaires orientés Design et Innovation sectorielle en transfrontalier dans le cadre du projet [La Meuse & Vous](#)

### Filière industries créatives et culturelles

#### \*Evolution de produits et services :

- \*Mise sur pied d'un Museomix en collaboration avec le monde muséal namurois.
- \*Organisation d'un cycle d'ateliers en intelligence stratégique orientés "Tic numérique" et "Industries Créatives et Culturelles"

### Filière process industriels

#### \*Nouvelles perspectives de développement :

- \*[Salon Précision](#) - Namur
- \*Organisation d'un cycle d'ateliers en intelligence stratégique orientés "process industriel"

### Filière Santé

#### \*Compétitivité du secteur :

- \*Invitation d'acheteurs dans le domaine de la santé - Espagne -Portugal-Italie, en partenariat avec l'[AWEX](#).

---

### S'ouvrir aux marchés internationaux

La mise sur pied d'un **Welcome Office ASEAN** constituera l'un des objectifs 2013, en collaboration avec les forces vives namuroises et l'AWEX. Il permettra de booster les rapports économiques entre entreprises namuroises et ASEAN. (cfr attrait investisseurs étrangers)

En outre, des **séminaires orientés "export"** seront déclinés en liaison avec les missions à l'exportation.

Les missions menées en collaboration avec l'[AWEX](#), les pôles et clusters seront :

- \***Viêt-Nam** - mission institutionnelle - mars 2013
- \***Québec** - mission économique développement durable et environnement - mars 2013
- \***Brésil** - mission économique orientée filières Industrie créative et culturelle, TIC, éco-construction, environnement - octobre 2013

---

### Favoriser le networking entre entreprises

Le **networking** revêt une place importante dans la vie professionnelle, qu'il soit **aléatoire** lors de rencontres au sein de clubs d'entreprises, de séminaires ou **organisé** lors de B2B.

La **mise en réseau de compétences** et de personnes offre de nombreux partenariats fructueux.

Ainsi, diverses animations sont mises sur pied en collaboration avec les **Clubs d'Entreprises** et les [ADL](#) notamment.

Parmi les futures actions, on peut noter:

- \*Participation au Salon [Entreprendre en Wallonie](#),
- \*Dîner tournant du GEG (Groupement des Entreprises de Gembloux),
- \*Festival des entreprises de Gembloux,
- \*Actions C2P (Club des 2 Provinces),

Le BEP poursuivra sa **politique néo-exportateurs** afin de les soutenir dans leurs efforts à l'internationalisation (helpdesk export et accompagnement spécifique).

- Dîner tournant de Promandenne,
- Evènement annuel du GREPAN,
- Alfes,
- Participation au [Meet in Namur](#),
- Mise en œuvre d'actions "Esprit d'Entreprendre" en collaboration avec l'ASE,
- Appui des initiatives des Clubs de Ciney, Fernelmont, Walcourt, Mariembourg (Couvin), Sambreville...

Par ailleurs, le département va constituer un groupe de réflexion et d'échanges avec des entrepreneurs de la province proactifs et innovants, afin d'affiner avec eux ses programmes d'actions pour que celles-ci collent toujours au plus près des besoins du terrain et puissent également anticiper leur évolution.

---

### Favoriser le développement d'un Management Innovant

---

La nécessité pour une entreprise de s'adapter et d'évoluer de manière continue en fonction de son écosystème impacte les modes d'organisation. La mise en place d'un **leadership créatif** nécessite une bonne compréhension du capital humain de l'entreprise.

Ces notions prennent une place de plus en plus importante dans les préoccupations du chef d'entreprise.

Fort de ce constat, le BEP proposera en 2013 une série d'animations sur le **thème du management innovant** : séances de sensibilisation à la thématique, échanges d'expériences entre entreprises,...

---

### Nouveaux Espaces de Travail

---

Comme mentionné précédemment, le management évolue, les souhaits des entreprises pour leur personnel nomade aussi. **Le NWOW (New World of Work)** se traduit sous différentes formes parmi lesquelles :

- **SWC** : le Smart Work Center à Créalys sera consolidé et permettra à de nombreux travailleurs nomades d'y trouver l'ensemble des critères requis pour y travailler en toute sérénité, à deux minutes d'une sortie autoroute.
- **Coworking** : l'animation économique au sein du Coworking Namur sera amplifiée, fruit de la collaboration entre l'ASBL et le gestionnaire de l'espace. Elle offrira aux coworkers la convivialité, l'appartenance à une communauté de créateurs, le partage d'idées et l'enrichissement d'un groupe, le tout en plein centre ville de Namur, avec accès en mobilité douce.

## L'intelligence stratégique

*L'intelligence stratégique (IS) est une démarche managériale permettant d'anticiper les évolutions du marché et de rester compétitif en prenant les bonnes décisions.*

*Plutôt que de subir ces évolutions et ces conséquences, le BEP se propose de pousser ses actions en intelligence stratégique de manière plus approfondie et poursuivre la mise en place de deux grands axes de travail. Ceux-ci alimenteront à la fois l'accompagnement des conseillers d'entreprises (notamment dans l'analyse de l'écosystème des entreprises clientes) et les actions d'animation économique.*

### Animer une cellule de veille

La cellule intelligence stratégique va poursuivre la diffusion de résultats de veille portant sur les thématiques suivantes : nouvelles tendances en relation avec les filières, l'animation économique et la gestion des parcs d'activité.

Elle assure également la mise-à-jour d'un site portail d'informations utile pour l'accompagnement personnalisé des porteurs de projets et des entrepreneurs.

Par ailleurs, elle poursuit l'acquisition de nouveaux outils et compétences liés à l'intelligence stratégique, un accent sera mis en 2013 sur la diversification de marché appliquée aux PME.

Les résultats de ces veilles et outils bénéficieront indirectement aux entreprises accompagnées par le BEP.

### Développer un Centre de ressources IS à destination des entreprises

Il s'agit d'intégrer de la notion d'intelligence stratégique, dans des opérations de sensibilisation, d'accompagnement collectif et d'accompagnement individuel :

**\*Intervention des experts intelligence stratégique du BEP à l'occasion des actions d'animation collectives** tel que par exemple le NEC ;

**\*Séance de sensibilisation et cycles d'ateliers collectifs sur l'intelligence stratégique** en lien avec la filière process industriels;

Par ailleurs, l'un des enjeux fondamentaux pour les PME consiste pour elles à analyser et s'approprier les évolutions de leur éco-système.

Ainsi, une des missions de la cellule intelligence stratégique consiste, en support de l'accompagnement personnalisé des entreprises namuroises, à cartographier l'environnement de l'entreprise avec son contexte, ses facteurs clés et ses contraintes.

Cette cartographie se fera dans l'esprit de la méthodologie Business Model adapté par le Département Développement Economique :

- \*Tendances clés (Prospective),
- \*Forces secteur (Analyse concurrentielle),
- \*Forces marché (Analyse du marché),
- \*Forces macro-économiques (macroéconomie).

## Le coaching des entreprises namuroises

*Le principal objectif vise à offrir aux porteurs de projets novateurs de création d'entreprises, ainsi qu'aux PME des services de support et d'accompagnement stratégique adaptés à leurs besoins d'évolution et d'adaptation.*

### Proposer un accompagnement stratégique d'entreprise

La mission de conseiller d'entreprises a évolué vers un **service d'accompagnement stratégique personnalisé en fonction des besoins de l'entreprise**.

L'approche se décline en différentes étapes visant à :

- Explorer le devenir de l'entreprise et sa dynamique d'innovation par une analyse de son écosystème, de la trajectoire de développement envisagée par le dirigeant, de l'identification de ses points de vulnérabilité et de l'identification des scénarii d'innovation;
- Construire avec le dirigeant un programme d'action/innovation en évaluant ses idées/les concepts et leurs conditions de réalisation;
- Assister le dirigeant dans la mise en œuvre de son programme d'actions/innovation.

Pour ce faire, en 2012, de nouvelles méthodologies et techniques d'intervention ont été appréhendées et exploitées au sein des services coaching. Les équipes poursuivront l'utilisation de ces nouveaux outils en 2013.

L'objectif principal est d'amplifier le rôle du conseiller d'entreprise en tant que « facilitateur » d'innovation via le développement de business model et de management innovants au sein des entreprises.

Par ailleurs, en 2013, le BEP poursuivra sa politique de formation continue des conseillers, en fonction de leur niveau d'expertise dans des matières telles que:

- la réalisation de plans d'affaires,
- l'identification des besoins de financements,
- l'analyse juridique,
- le marketing,
- l'organisation d'entreprise,
- l'internationalisation,
- l'exploitation des médias,
- la gestion environnementale,
- la gestion des ressources humaines.

### Favoriser l'approche territoriale de l'accompagnement

En 2013, le Département poursuivra l'intégration d'une **réflexion territoriale** dans la **détection des entreprises accompagnées et des partenariats activés**, en lien avec la **stratégie de développement économique et territorial** pour la Province et ses "écosystèmes".

- accompagnement à la création de nouveaux projets à partir des ressources scientifiques

### Renforcer la contractualisation avec le portefeuille clients

Chaque conseiller est gestionnaire d'un portefeuille d'une vingtaine d'entreprises actives dans [les filières](#), sur base d'un outil de gestion de clients et de prospects adaptés à cette approche.

L'objectif est d'amplifier l'évolution (initiée en 2012) vers **un système de contractualisation avec l'entreprise** cadrant la mission du BEP en terme de timing, de délivrables ainsi que les contributions d'organismes tiers à la réalisation de la mission. Cette évolution vers la contractualisation se fait en cohérence avec les attentes de la Commission européenne.

En 2013, de nouvelles entreprises seront prospectées au vu des priorités d'actions décrites pour chaque filière du territoire provincial et ce afin de consolider le portefeuille client.

### Renforcer le partenariat avec d'autres organismes d'accompagnement

En province de Namur, sous l'égide de la Région, Namur Synergie coordonne la mise en œuvre des Fonds structurels européens consacrés aux actions d'animation économique.

Gérée par le BEP, **Namur Synergie fédère les opérateurs majeurs** travaillant à l'échelle de la province : [UCM](#), [CCI Connect](#), [Namur Invest](#) (via [NADIR](#)) et le BEP.

universitaires dans les filières prioritaires de la Province;

- détection et accompagnement de nouvelles activités liées au secteur du bois et à l'éco-construction dans le pôle beaurinois; aux services à la personne et à l'ewealth à partir du pôle de l'Entre- Sambre et Meuse;
- analyse de l'opportunité de développer de nouveaux métiers de pointe lié à l'industrie du verre sur la Basse- Sambre.

Comment renforcer les liens et synergies entre les actions et projets actuels et futurs pour les rendre **encore plus efficaces au profit du développement des entreprises** ? Le BEP travaillera tout particulièrement à ce projet en 2013.

Par ailleurs, au niveau wallon, des partenariats existent **entre le BEP et une série d'opérateurs actifs dans les services d'accompagnement aux entreprises**. Chaque organisme a un rôle défini et les limites d'interventions de chacun sont précisément fixées. Ces partenariats sont formalisés par des conventions.

Dans le cadre du service de coaching, le BEP analyse les projets et accompagne l'entreprise ou le porteur **dans le développement de ses idées**. Le cas échéant, en fonction de la nature des besoins, il active les **partenariats utiles**. Son rôle est également de coordonner l'ensemble des prestations de chaque organisme afin de couvrir au maximum les besoins de l'entreprise.

## L'attraction des investisseurs

*L'arrivée sur le marché de nouvelles zones d'activité économique viabilisées va permettre d'amplifier les actions d'attraction d'investisseurs en 2013.*

### Gérer les centres d'accueil des parcs

En 2013, les actions porteront sur :

- **L'analyse des opportunités de sous-traitance du facility management** avec le Département Développement Territorial, mais aussi des services de proximité. Il s'agit d'accroître l'efficacité des services rendus en fonction des moyens humains et financiers à y allouer. La problématique se pose d'autant plus que la gestion des centres d'accueil des parcs thématiques va se poser.
- **L'opérationnalisation des e-services** pour la gestion des contacts avec les entreprises implantées (réservation de salles de réunion, signalétique, questions techniques, demandes particulières, ...).

### Gérer les parcs, équipements thématiques et nouveaux espaces de travail

En cohérence avec l'étude de développement économique et territorial de la province de Namur et de la dynamisation des [filiales](#) d'activités prioritaires, une série d'actions est prévue en 2013 au niveau de la gestion des parcs, équipements thématiques et nouveaux espaces de travail :

- **Dynamisation du site internet [www.invest-in-namur.be](http://www.invest-in-namur.be) et accentuation de l'utilisation de nouveaux modes de communication** dans le cadre de la politique de promotion des parcs. L'objectif est d'assurer la promotion globale de l'image de notre territoire et plus particulièrement des parcs à thèmes [Crealy's®](#) et [Ecolys®](#) et d'autres sites selon leurs spécificités : étude de l'extension du parc de Ciney en liaison avec le secteur agroalimentaire avec des partenaires internationaux, démarrage du parc de Petit-Warêt (Andenne) sur le processus industriel, thématisation des parcs en lien avec nos autres filiales (santé, bois, ...)
- **Participation du BEP à des salons spécialisés sectoriels** ou comme le [Mipim](#), [REALTY](#), [Bois et Habitat](#), ... la visibilité des opportunités d'implantation sur le territoire namurois ; ...
- Identification sur le territoire namurois, des actions/événements phares symbolisant une dynamique namuroise liée aux filiales et à partir desquels une politique d'accueil de prospects peut être mise en œuvre.
- **Consolidation de [SPoW](#)** (Science Parks of Wallonia), au départ de [Crealy's®](#), en l'intégrant dans la politique régionale via l'Agence de Stimulation Technologique, et européenne via la division Europe de l'International Association of Science Parks (rencontres dès janvier 2013);
- **Mise en valeur des incubateurs** : PIASA (projet d'incubateur agroalimentaire à Sambreville) : conception de l'outil en collaboration avec les organismes partenaires dans la future politique d'animation de l'infrastructure;
- **Développement de nouveaux espaces de travail** : en phase avec les modèles de management innovant, la nouvelle organisation du travail, et les nouveaux besoins exprimés par les entrepreneurs (cocréation, mobilité, flexibilité...):
  - [Smart Work Center](#) à [Crealy's®](#) : fonctionnement du centre ouvert en 2012 et mise en réseau au niveau wallon;
  - Espace de [coworking](#) : participation à la gestion de l'espace namurois, identification de sites pertinents permettant de délocaliser l'action en fonction des réalités du territoire

namurois et notamment des zones rurales;

- Analyse de faisabilité pour la création d'espaces de "Living Lab" qui permettent aux entreprises de tester directement des services, outils, nouveaux usages,... en collaboration avec des clients potentiels;

• **Installation du Welcome Office ASEAN à Créalys®** : en partenariat avec l'[AWEX](#), les [FUNDP](#) et [Gembloux Agro Bio-Tech](#), il s'agit de proposer des services d'encadrement et de d'accueil des investisseurs potentiels provenant des pays de l'ASEAN;

• **Animation des entreprises des parcs** au départ des clubs d'entreprises (en particulier Idealys pour les parcs Ecolys® et Crealys®).

• **Adaptation des aides Lauréat** en fonction des nouveaux types d'équipements proposés.

---

## Accueillir des entreprises dans les parcs, en zones urbaines et rurales

---

En vue d'optimiser la gestion de la relation avec les candidats investisseurs, le département veillera à assurer :

- **L'adaptation des outils de traitement des demandes d'implantation**, dans une optique de renforcement de la convivialité de ceux-ci pour le demandeur et d'efficacité de traitement des dossiers (automatisation de tâches,...);
- **Une sélectivité accrue des dossiers d'investissement** dans nos parcs d'activité économique;
- **La mise en œuvre de la nouvelle version de la banque de données immobilières du BEP**, en liaison avec l'outil d'inventaire des bâtiments disponibles sur Namur;
- **Les connexions avec les promoteurs de centres d'affaires et de biens industriels** dans le but de développer des bâtiments répondant aux besoins des investisseurs, par exemple en phase avec les besoins des industries agro-alimentaires.

---

## Développer des projets environnementaux

---

Les actions prévues en 2013 toucheront à :

- **La mise en œuvre du projet Eco-zoning sur Ecolys®** au départ de l'implication des entreprises;
- **Le maintien de la certification ISO 14001 sur Crealys®** et approche similaire sur Ecolys®;
- **L'installation de bornes pour véhicules électriques** sur les parcs d'activité économique dans le cadre d'un réseau;
- **L'étude de services collectifs en économie sociale**, à destination des entreprises des parcs.



## BEP Développement Territorial

### Les constats

- Le développement du territoire est une **compétence stratégique** qui permet de prévoir et opérationnaliser le devenir d'un territoire à moyen et long terme incluant la plupart des situations de la vie sociétale.
- Beaucoup de communes sont relativement démunies et isolées face aux **impératifs régionaux en évolution quasi constante et de plus en plus complexes**. Elles recherchent donc un **ensemblier** qui lui assure une vision globale et analytique de la problématique et la gestion des procédures à mettre en place tout au long du cheminement du projet.
- En 2013, la Wallonie se dotera d'un **nouveau Schéma de Développement de l'Espace Régional Wallon** (décliné en 6 défis majeurs et 16 thématiques) qui balisera le développement du territoire wallon. Il est donc essentiel pour notre territoire d'**élaborer une vision stratégique** intégrant les nouvelles technologies de manière durable, sur l'ensemble de **l'espace namurois** tout en intégrant les spécificités des 38 territoires communaux.
- A l'heure de **l'engagement wallon dans la politique européenne climatique à l'horizon 2020 et 2040**, il est impératif d'amplifier la prise en compte des impacts de tout projet sur l'environnement et ses répercussions financières à court, moyen et long terme. Ce défi nécessite d'acquérir de nouvelles compétences.
- Vu les réflexions régionales de structuration du territoire wallon par la polarisation de territoires centraux urbains ou ruraux, il est essentiel de **démarquer le territoire lotharingien**, dans lequel l'espace namurois joue une articulation majeure, de par ses parcs d'activité économique entre autres thématiques et son économie résidentielle en plein développement.
- Le territoire namurois ne bénéficie pas suffisamment de certains **programmes européens**. Vu le nouveau cadre budgétaire 2014-2020 qui commence à se profiler, 2013 sera une année charnière et capitale pour se mettre autour de la table et penser à de nouveaux projets ambitieux et novateurs. Les communes namuroises et leurs associations ont besoin d'un organe ayant une bonne connaissance de leurs spécificités et objectifs afin de réaliser une veille active et structurée autour de ce nouveau cadre budgétaire et de tous les programmes qui en découleront.

### Les indicateurs

- nombre de **manifestations collectives organisées** : 2
- nombre de **participants** : 150
- nombre de **communes accompagnées** : 38
- nombre de **projets communaux en cours** : 123
- nombre de **projets communaux**

### Les objectifs

- **Aider les communes namuroises à construire une vision et une politique prospectives durables** en proposant des outils et procédures aisés et adaptés pour le développement selon la typologie de la commune.
- **Renforcer le partenariat avec la Province, les Communes et autres collectivités locales pour mener à bien, de façon modulable, le développement de projets** en se positionnant comme assistant à leur maîtrise d'ouvrage depuis la réflexion urbanistique jusqu'au chantier.
- **Développer un cadre de vie de qualité au sein des parcs d'activité économique** par le développement d'espaces d'accueil aux entreprises (parcelles et bâtiments) en veillant :
  - à l'impact environnemental ;
  - à une interaction entre les différentes fonctions du site et l'urbanisation contiguë ;
  - à une insertion dans les réseaux de mobilité existants ;
  - au maintien et au renforcement de la position stratégique du territoire namurois dans l'espace wallon ;
  - à l'intégration de nos infrastructures dans les enjeux durables à l'horizon 2020-2040.
- Fort de son expérience de gestionnaire de patrimoine, **développer l'assistance aux communes dans leur réflexion énergétique et leur mode de gestion** de leur patrimoine, en répondant aux objectifs "Wallonie bas carbone".
- **Préserver, capitaliser et mettre en valeur le patrimoine existant** tant naturel, que culturel, architectural ou vivant du territoire provincial afin d'amplifier la visibilité et la présence stratégique du namurois au sein de l'espace wallon en termes de conservation du patrimoine, d'attrait tourisme et de développement de ses centres urbains ou de son espace rural de qualité.
- **Aider le développement des communes en inscrivant le territoire namurois dans les démarches de partenariats européens** en se positionnant en tant qu'interlocuteur privilégié pour la sensibilisation, le montage et l'accompagnement de projets européens, en veillant à une intégration maximale du territoire namurois dans les programmes de coopération territoriale, dans les programmes d'accès directs mais aussi et surtout dans les nouveaux cadre budgétaire des Fonds structurels 2014-2020.

**conventionnés en 2013** : 20

\*nombre de **projets communaux finalisés en 2013** : 12

## ***Plus spécifiquement par métier***

### **URBANISME :**

\*nombre de **communes accompagnées** : 32

\*nombre de **dossiers urbanistiques en cours** : 90

\*nombre de **dossiers urbanistiques finalisés** : 9

\*nombre de **nouveaux dossiers urbanistiques** : 4

### **ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE :**

\*nombre de **dossiers d'assistance en cours** : 45

\*nombre de **dossiers d'assistance finalisés** : 4

\*nombre de **nouveaux dossiers d'assistance** : 10

### **SITE A REHABILITER :**

\*nombre de **dossier de réhabilitation en cours** : 3

\*nombre de **dossiers de réhabilitation finalisés** : 1

\*nombre de **nouveaux dossiers de réhabilitation** : 1

### **POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE :**

\*nombre d'**ha reconnus pour de nouveaux parcs d'activité économique** : 13

\*nombre d'**ha équipés à disposition des entreprises** : 8,5

\*nombre de **m<sup>2</sup> équipés à disposition des entreprises** : 800

### **POUR LE DEVELOPPEMENT DE PROJET EUROPEENS :**

\*nombre de **programmes européens à suivre et à activer** : 4

\*nombre d'**opportunités de partenariat/de projets à développer** : 2

\*nombre de **projets accompagnés** : 2

\*nombre de **projets introduits** : 2

\*nombre d'**actions de sensibilisation aux programmes européens** suivis : 5

\*nombre d'**actions de sensibilisation à l'Europe** : 10

\*nombre de **jeunes sensibilisés à la problématique européenne** : 300

## Développer et équiper des parcs adaptés au tissu économique régional, provincial et local

*Au départ des zones d'activité économique à vocation régionale développées depuis les années '60, l'évolution du tissu économique namurois a amené le BEP à adapter et diversifier son offre en matière d'espace d'accueil d'entreprise. Le BEP développe les parcs d'activité de la conception et procédure urbanistique jusqu'à l'équipement de ceux-ci (voirie, égouttage, impétrants, accessibilité et sécurisation).*

*Depuis décembre 2007, le "projet de structure spatiale relative au développement économique de la province de Namur" précise le développement spatial du territoire namurois en termes économiques d'après 5 types de zones en cours d'étude et de gestion au BEP :*

### Zones d'intérêt supra - régional et thématiques

La thématization de zone d'activité économique permet d'accueillir des entreprises spécialisées en un "pôle" ainsi constitué. L'aménagement du parc de même que les services qui y sont développés permettent de faciliter et d'amplifier la synergie des entreprises spécialisées autour d'un même thème.

Le rayon d'action de ces [parcs thématiques](#) dépasse le territoire régional. Il s'agit de

- \*CrealyS®, le parc scientifique ;
- \*Ecolys®, le parc dédié à l'éco-construction ;
- \*L'extension du parc de Ciney-Biron, réfléchi autour de la thématique agro-alimentaire et
- \*Le futur parc de Bouge, dédié au secteur de la santé.

### Zones d'intérêt régional

Leur rayon d'action dépasse en général le territoire namurois et peut dépasser l'espace régional. Les zones concernées sont:

#### en phase d'équipement :

- \*Petit-Waret (45 ha - Andenne/Fernelmont) : acquisition et réalisation de la phase 1 (voirie et impétrants), de la voirie d'accès au parc de Héron ainsi que la sécurisation de la sortie d'autoroute n°9;
- \*Pâturage du Pape (45 ha - Beauraing) : acquisition et réalisation de la phase 1 ; (voirie et impétrants) ainsi que le contournement Est
- \*Saint-Servais : adaptation de l'équipement en eaux usées de la zone « INTERMILLS ».

#### en phase de conception urbanistique:

- \*Extension du parc de Rochefort I (16 ha) : adoption définitive du [RUE](#) et II (16 ha) : demande de révision du PCA ;
- \*Extension du parc de Walcourt (13 ha) : adoption provisoire du [PCA](#) ;
- \*Les Baraques (22 ha - Philippeville) : demande de révision du [PCA](#) ;
- \*Extension du parc de Keumié (26 ha - Sombreffe) : demande de révision du [PCA](#).

### Zones d'intérêt supra - local

Localisées dans ou à proximité d'un pôle urbain ou non, sur un axe de développement prioritaire ou secondaire, elles desservent plusieurs localités ou communes. Les parcs concernés sont :

#### en phase d'équipement :

- \*La Houssaie (10 ha - Andenne): équipement du parc en impétrants ;
- \*Les 4 vents (6 ha - Philippeville): acquisition et équipement (voirie et égouttage) ;

#### en phase de conception urbanistique :

- \*Extension de Gedinne (21 ha) : avant-projet de [PCA](#) ;
- \*Extension du parc d'Assesse (20 ha) : demande de révision du [PCA](#) ;
- \*Extension du parc de Mariembourg (45 ha) : demande de révision du [PCA](#) ;
- \*Extension du parc les 4 vents (5 ha - Philippeville) : demande de révision du [PCA](#) ;

### Zones d'intérêt local

Ces zones présentent des surfaces inférieures à 10 ha et sont parfois plus proches des autres fonctions d'habitat ou de services. Il s'agit de :

#### En phase de conception urbanistique :

- \*Onhaye - Anthée (8ha) : demande de révision du [PCA](#)

\*Fosse-la-Ville (10 ha) : demande de révision du [PCA](#).

---

Mini-zones, îlot ou bâtiments en milieu rural ou en centre urbain

---

Ce type de projets permet soit le développement économique de zones du territoire qui n'accueillent pas de parc d'activité, comme les zones rurales, soit le développement d'activité économique au sein d'un tissu urbain. Les parcs concernés sont :

**En phase d'équipement :**

\*Havelange (8ha) : acquisition et réalisation des travaux de voirie et d'égouttage

**En phase de conception urbanistique :**

\*Ohey(12 ha) : demande de révision du [PCA](#)

\*Yvoir (7 ha) : avant -projet de [RUE](#)

\*Profondeville (4,6 ha) : avant-projet de [RUE](#)

\*Vresse-sur-Semois Nafraiture (4,5ha) : demande de révision du [PCA](#)

---

les bâtiments relais

---

Afin d'accueillir des entreprises naissantes, l'offre en bâtiment relais sera étoffée en 2013. **Cinq nouveaux bâtiments seront étudiés et/ou mis en chantier** durant l'année :

\***A Mettet** : construction de 2 modules dédiés aux sports moteurs en lien direct avec le Circuit permanent ;

\***A Petit-Waret** : construction de 4 modules dans la zone de services du nouveau parc d'activité économique ;

\***A Ciney Biron** : construction d'un nouveau bâtiment de 2 modules dans le parc existant ;

\***A Sambreville « Sainte-Eugénie »** : construction d'un centre d'entreprises de 8 cellules (4 bureaux, 7 ateliers) dans la zone nouvellement équipée en partenariat avec la plateforme interuniversitaire [PIESA](#) ;

\***A Beuraing** : construction d'un nouveau bâtiment de 3 modules dans la zone de services du nouveau parc d'activité économique.

---

Gestion des parcs d'activités

---

Gérer les parcs d'activité économique suppose également de prendre en compte, en aval de leur conception, leur requalification ou leur réaménagement et ce, afin d'**améliorer le cadre de vie sur le site et dans les zones contiguës**.

Dans le cadre de l'appel à projet "revamping" lancé par le cabinet du Ministre wallon de l'Economie, **cinq parcs d'activité namurois ont été sélectionnés pour divers travaux de réaménagements** tels que la requalification de tronçons de voiries. Il s'agit des parcs d'Achêne, Mariembourg, Sombreffe, Rhisnes et Rochefort.

Vu les enjeux futurs liés à la mobilité, en collaboration avec les TEC et le SPW, le BEP mènera une étude d'opportunités pour la création d'un parking de co-voiturage sur le territoire namurois.

## Renforcer l'attractivité de certains parcs par la thématisation

*Situé à la croisée de 2 eurocorridors, le territoire namurois concentre des entreprises spécialisées dans 4 parcs thématiques.*

### CrealyS®, parc scientifique

CrealyS® s'est spécialisé dans **les sciences du vivant, les technologies de l'information et de la communication** et une thématique sous-jacente, **la gestion de la qualité**, et ce, en fonction des compétences scientifiques existantes sur le territoire namurois, sans exclure d'autres secteurs intéressants.

Afin de traduire le développement durable en actions concrètes, depuis 2007, BEP Expansion Économique a obtenu la certification environnementale **ISO 14001** sur le site.

Les services aux entreprises, la qualité architecturale des implantations, les aménagements paysagers assurant une biodiversité au sein du parc sont particulièrement soignés à CrealyS®.

#### En phase d'équipement :

- **Marché de promotion** afin de pouvoir toujours accueillir de nouvelles entreprises, un marché de promotion sera lancé en 2013 pour la 3ème partie du Business Center (en connexion avec le parking nouvellement créé).
- **Extension de l'incubateur Regain** : en 2013, l'étude d'un deuxième bâtiment, comprenant 3 modules, sera lancée

#### En phase de conception urbanistique :

- **Extension CréalyS® (55 ha)** : demande de révision

### Ecolys®, Eco-construction

L'extension du parc mixte et industriel de Rhisnes sur 45 ha est le **premier parc namurois** pour lequel un **plan stratégique de développement** a été mis au point, sur base de la réflexion similaire menée depuis plusieurs années pour CrealyS®.

BEP Expansion Économique a souhaité en faire **un des premiers éco-zonings belges**, ce qui correspond parfaitement à l'un des objectifs repris dans la Déclaration de Politique Régionale.

Le parc est consacré à l'éco-construction/construction durable pour une partie (10 ha) ; l'autre partie du site restant accessible à tout type d'entreprises mais celles-ci doivent néanmoins respecter des contraintes strictes en matière de construction durable, garantissant la qualité du site à long terme.

Le parc se veut une **vitrine unique de l'éco-construction**. Il pourra devenir un lieu de formations et d'échanges des professionnels du secteur. C'est pourquoi un centre d'entreprises et un hall-relais innovants et durables seront construits dans la zone de services.

Ecolys® se veut un parc durable et, à ce titre, diverses réflexions sont menées pour l'utilisation du parc :

- **En termes de mobilité**, proche d'une gare, et situé le long d'une ligne TEC, des moyens de transports alternatifs à la voiture vont être évalués, envisagés et promus. Une étude de faisabilité sur une liaison potentielle vélo entre le parc et la gare de Rhisnes a été menée en 2011 par la société Transitec. La concrétisation de cette étude sera phasée. Les premières concrétisations des aménagements proposés par Transitec seront réalisées en 2013.

- **Une intégration paysagère et des aménagements environnementaux internes** au parc et aux parcelles des entreprises seront développés afin de préserver la biodiversité et le maillage écologique du parc. La fin des aménagements paysagers sera réalisée en 2013 par le biais d'un marché de conception & réalisation.

- Tout bâtiment devra également se conformer à des **critères énergétiques et d'éco-construction**. Un cahier de prescriptions spécifique à Ecolys® a été rédigé et un comité d'avis sur les permis a été mis en place.

#### En phase d'équipement :

- **Valorisation de la zone Sud** : en 2012, BEP Expansion Économique est devenu propriétaire des 18 ha en bordure Sud de la zone. Les travaux d'équipements (voirie et égouttage) seront étudiés en 2013.
- **Bâtiments pilotes** : en 2012 a été lancé un

maché de conception-réalisation pour 2 bâtiments à haute performance énergétique en application de la "charte guide" appliquée au projet des investisseurs. La construction des bâtiments dans la zone de service doit commencer en 2013.

---

Extension du parc de Ciney-Biron, parc d'activité dédié à l'agro-alimentaire

---

Dans le cadre de l'extension en cours d'études du parc industriel de Ciney-Biron sur 51 ha, BEP Expansion Économique souhaite promouvoir le secteur agro-alimentaire par la **mise en synergie**, dans la continuité du parc existant, **d'entreprises liées à l'agro-alimentaire**.

La présence du Marché couvert le plus important de Wallonie (transit de +/- 4500 bêtes/semaine) sur le parc existant draine une concentration d'entreprises actives dans les secteurs de l'élevage et de l'activité agricole. Parmi ces entreprises, le **centre de zootechnie**, siège de l'Association Wallonne de l'Élevage et centre névralgique de la promotion de la race Bleu Blanc Belge, canalise de nombreux projets complémentaires, au point que le complexe actuel joue un **rôle essentiel en matière de sélection et d'élevage bovin**. La commune de Ciney compte également de nombreuses entreprises spécialisées dans ce secteur d'activité, ainsi que les Écoles Provinciales d'Agriculture et l'Office Provincial Agricole.

De manière générale, l'activité agricole est largement porteuse d'identité de la ville de Ciney. L'extension du parc d'activité, idéalement situé sur les Nationales N4 et N97, s'inscrit dès lors dans une logique de thématisation d'intérêt supra-régional.

Le parc d'activité de Ciney-Biron constituera le second parc namurois pour lequel un plan stratégique de développement sera mis au point après Ecolys®.

---

Bouge, parc d'activités dédié à la santé

---

Dans le cadre du Schéma de Structure de la Ville de Namur, des réflexions de relocalisation et spécialisation du parc d'activité économique de Bouge ont vu le jour. Fort de la présence d'habitat à proximité, un **partenariat avec la Ville de Namur** permettrait la réalisation d'une **expérience pilote de parc d'activités mixte intégrant mixant de l'habitat expérimental aux entreprises** en lien avec l'enjeu actuel relatif au vieillissement de la population.

La proximité d'infrastructures de services de soins ou de services à la personne et mobilité renforce l'optique définie pour ce site.

Le parc d'activité de Bouge constituera le troisième parc namurois pour lequel un plan stratégique de développement sera mis au point après Ecolys® et Ciney.

## Elaborer une vision stratégique de développement de l'espace provincial namurois

---

S'intégrer dans le Schéma de développement de l'espace régional (SDER)

---

En ce qui concerne l'actualisation du SDER, en cours au niveau du Gouvernement wallon, le BEP a participé aux travaux de [Wallonie Développement](#), ainsi qu'aux réflexions menées au niveau de l'Axe lotharingien (les trois Provinces de l'axe Nord-Sud). Le BEP a aussi élaboré sa propre position, qui a été remise dans le cadre de la consultation sur les objectifs en septembre 2012. Le BEP restera attentif à l'évolution du dossier, et notamment aux enjeux relatifs à la structure spatiale, aux bassins de vie et aux lieux de centralité, en concertation avec les communes et forces vives namuroises, et veillera à ce que les options définies au niveau namurois soient relayées auprès du Gouvernement wallon.

---

Agir sur le devenir opérationnel des zones Habitat Permanent

---

Le territoire namurois est le plus touché par la problématique de l'Habitat Permanent (domiciliation de personnes dans d'anciens équipements touristiques).

**Treize communes namuroises ont signé une convention** avec la Direction Interdépartementale d'Intégration et de Cohésion Sociale.

Le BEP soutient et aide les communes concernées en développant leur stratégie opérationnelle pour la requalification de ces sites.

---

Connecter le territoire provincial à ses frontières

---

Cette démarche permettra également **d'analyser et structurer le territoire namurois** en adéquation avec les espaces périphériques et/ou polarisateurs amenant à une déclinaison des « aires de développement » ou communautés de communes basée sur les polarisations existantes et/ou à développer.

Le BEP intègre des réflexions supra-provinciales de développement territorial :

• **schéma d'accessibilité et de mobilité du sud de l'Entre Sambre et Meuse** regroupant 12 communes dont 7 namuroises (arrondissement de Philippeville) ;

• **schéma d'accessibilité et de mobilité du Pays de Famenne**, dont 2 communes namuroises sont concernées (Rochefort et Somme-Leuze).

---

Encourager le développement numérique des territoires

---

Afin de développer le territoire en phase avec les enjeux du futur, il est impératif d'intégrer dans les réflexions stratégiques le développement des nouvelles technologies de manière transversale.

Sur base d'un cadastre des équipements et du potentiel de développement de ceux-ci, **le numérique sera intégré dans l'ensemble des réflexions d'assistance à maîtrise** d'ouvrage ou dans les projets urbanistiques du territoire namurois.



## Aider les communes à développer leur stratégie territoriale

*Le BEP conseille les Communes et opérationnalise leurs réflexions d'ordre stratégique comme "ensemblier" ou auteur de projet dans le but d'assurer le développement du territoire communal en synergie avec les réalités provinciales.*

### Plan communal d'aménagement (PCA)

Le PCA précise et complète le plan de secteur. Dans certains cas, afin de répondre à des besoins dont l'impact, les enjeux et les incidences peuvent être rencontrés par un aménagement local, il peut réviser le plan de secteur en modifiant les affectations de celui-ci.

#### **Andenne:**

- \*Grands Prés : approbation par le Gouvernement wallon
- \*Nouvelle école : adoption provisoire
- \*Andenelle Ouest : adoption provisoire

#### **Beauraing :**

- \*Winenne : adoption provisoire et définitive

#### **Bièvre :**

- \*PCA du Centre : avant-projet

#### **Ciney :**

- \*Ronveaux : adoption provisoire et définitive

#### **Dinant :**

- \*Sul'socreau : demande de révision

#### **Doische :**

- \*Vodelée : avant-projet

#### **Philippeville :**

- \*la Calamine : adoption provisoire

#### **Viroinval :**

- \*Tienne du Loret : remise du projet pour adoption

#### **Yvoir :**

- \*le Launois : adoption provisoire et définitive

### Programme communal de développement rural (PCDR)

Ce document fixe, intègre et coordonne les objectifs et actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel.

**Assesse :** avant projet

**Floreffe :** avant projet

**Hamois :** objectifs

**Fernelmont :** diagnostic

### Rapport urbanistique et environnemental (RUE)

Ce document d'orientation exprime, pour toute partie du territoire communal qu'il couvre, les options d'aménagement et de développement durable :

#### **Andenne :**

- \*Anton : suivi étude de faisabilité

#### **Dinant :**

- \*Wespin : affectation et options

#### **Philippeville :**

- \*Sart-en-Fagne : évaluation et déclaration environnementale
- \*Sautour dit la Gueule du Loup : options et évaluation environnementale

#### **Gedinne :**

- \*Vencimont : option d'aménagement

#### **Sambreville :**

- \*Europan

### Schéma de structure et règlement communal d'urbanisme (SSC et RCU)

Le Schéma de Structure Communal est un document d'orientation, de gestion et de programmation de développement sur l'ensemble du territoire communal.

Le Règlement Communal d'Urbanisme est un outil juridique qui contient pour une partie ou pour l'ensemble du territoire communal des prescriptions architecturales et urbanistiques relatives aux bâtiments, aux voiries et espaces publics

**Assesse :** Règlement Communal d'Urbanisme



## Permis d'urbanisation

---

Ce document de composition urbanistique vise à procéder à l'urbanisation d'un bien par la construction de bâtiments destinés principalement à l'habitation. Le permis d'urbanisation s'attachera à proposer une urbanisation globale et cohérente, intégrant prioritairement les questions essentielles d'aménagement : l'adéquation des fonctions, l'accessibilité, la densité, l'aménagement des espaces publics, l'implantation des bâtiments, ...

**Hamois** : remise du projet

### Anhée :

\*Les Respes : avant projet

**Beauraing** : projet et permis

---

## Aménagement de l'espace public

---

L'aménagement des espaces publics permet de redonner de la place au centre-ville et de le valoriser. Il permet d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'éviter les chancres.

**Namur - Quais de Meuse et Sambre** : création d'un horeca à la pointe du grognon et d'un espace d'exposition : suivi architecte

**Ciney – réaménagement du Parc St Roch** : schéma directeur et compilation dossier subsides

**Walcourt – valorisation de la Basilique Saint-Maternelle et de son trésor** : suivi mission d'étude avec l'auteur de projet

---

## Rénovation urbaine

---

La rénovation urbaine a pour ambition de tenter de fournir une réponse aux situations urbaines dégradées, tant d'un point de vue urbanistique que socio-économique. Généralement, l'opération vise à redynamiser le quartier en déclin grâce à un projet global d'urbanisme regroupant dans une vision d'ensemble plusieurs interventions concernant tant le bâti que les espaces publics.

**Dinant** : réalisation du cahier des charges et analyse des offres

**Fosse-la-Ville** : suivi de l'auteur de projet, composition de la commission et élaboration du schéma directeur.

---

## Redynamisation de cœur de ville/village

---

Il s'agit de plans qualité villes-villages qui contiennent une série de constats mettant en exergue les faiblesses et les forces des pôles touristiques de la Province de Namur. Sur bases de ces constats, des recommandations et des propositions ont été formulées afin d'améliorer tant la qualité du cadre de vie que la qualité des prestations et des services offerts aux touristes.

**Couvin** : suivi du schéma directeur et élaboration des fiches actions

---

## Signalétique touristique

---

L'attention est portée sur l'aménagement du RAVeL. Cet aménagement est une réelle opportunité de développement touristique pour les communes traversées. La valorisation touristique de celui-ci permet de maximiser son pouvoir attractif et par conséquent d'augmenter les retombées économiques sur la zone.

**Dinant – Kayak** : dossier en cours de finalisation

**Ardennes Namuroises** : dossier demande de subvention

---

## Initiative pilote afin de simplifier les procédures urbanistiques

---

En 2013, une réflexion sera menée sur les procédures urbanistiques communales afin de "simplifier" certains outils urbanistiques.

Le BEP envisage de proposer et tester avec une ou deux communes pilotes, en collaboration avec les services du SPW, **des procédures telles que le Guide d'Urbanisme Local ou le Schéma de Développement de l'Espace Communal.**

La réflexion menée par le BEP intégrera également la faisabilité d'une analyse juridique dans les procédures urbanistiques communales.

---

## Assister les collectivités locales dans leurs projets architecturaux

*Les communes, souvent démunies en matière d'expertise immobilière, font de plus en plus souvent appel aux services du BEP pour les aider.*

### Devenir l'interlocuteur privilégié des communes

Afin de répondre à cette demande croissante, le BEP, par un renforcement de sa cellule architecture, se positionne comme **interlocuteur privilégié** des **communes namuroises** pour la concrétisation de leur projets en tant qu'**assistant à maîtrise d'ouvrage**.

Ces missions techniques sont complétées par l'expertise du BEP en matière de développement territorial, de construction et de gestion de la filière énergie.

Le BEP peut ainsi proposer **un service adapté en fonction des besoins** des collectivités locales allant d'une étude de faisabilité pour les prévisions budgétaires communales à la concrétisation réelle des projets.

### Les projets pour 2013

#### Beauraing :

- Place de Seurre : dossier de subsides et chantier

#### Ciney :

- Établissement Bastin : attribution et travaux
- Arsenal des pompiers : permis et début de chantier
- Hall des travaux : permis et début de chantier

#### Dinant :

- Football d'Herbuchenne : remise du projet et dossier de subvention

#### Doische :

- Rénovation du Carmel de Matagne-la-Petite : permis et document d'exécution
- Salle des fêtes de Gochenée : chantier

#### Floreffe :

- Ancien hall de voiries : analyse offres et début de chantier
- Salle paroissiale de Floriffoux : avant projet
- Hall de sports : suivi de chantier

#### Florennes :

- Arsenal pompiers : cahier des charges en architecture et analyse des travaux

#### Gembloux :

- Nouvelle administration communale : suivi travaux

#### Gesves :

- Sierpont : projet programme, esquisse et estimation

### Promouvoir les projets namurois

Afin de promouvoir le développement des projets namurois et rechercher des investisseurs pour des projets urbanistiques et immobiliers concrets, cohérents à l'échelle namuroise et porteurs pour le développement du territoire, **le BEP participe à des salons immobiliers**. Après avoir organisé une délégation et un séminaire en 2010 et 2011 au **Mipim à Cannes**, couplé au salon immobilier **Realty Brussels** en 2011 et 2012, le BEP mettra de nouveau en lumière les projets namurois au salon bruxellois et cannois en 2013.

### Le cadastre de bureaux

Dans le cadre du développement de Namur, capitale de la Région wallonne, le BEP a réalisé en 2012 un inventaire des disponibilités foncières en matière de bureaux dans le centre-ville.

Ce document, mis à jour semestriellement, permet d'alimenter la base de données du Département Développement Economique.

En 2013, **l'inventaire sera étendu à d'autres centres villes plus périphériques du territoire provincial**.

## **Hamois :**

- \*Extension BC Natoye : chantier
- \*Ancienne gendarmerie : chantier

## **Hastière :**

- \*Rez-de-chaussée de l'administration communale : analyse des offres et dossier exécution
- \*Salle chez Nous : suivi chantier
- \*Camping du Pairy : désignation de l'architecte et permis de bâtir
- \*Rénovation de la toiture de l'école d'Hermeton : chantier
- \*Hastière-par-delà : crèche attribution et chantier

## **Fosse-la-Ville :**

- \*Château Winson : dossier urbanisme, permis de bâtir et document d'exécution

## **Ohey :**

- \*Centre d'interprétation de l'Arbre : recherche de subsides

## **Sambreville :**

- \*Caserne des pompiers : cahier des charges, analyse et permis
- \*Maison de repos : type de marché et cahier des charges

## **Somme-Leuze :**

- \*Ferme Laboulle : recherche de subsides

## **Province de Namur :**

- \*Cité administrative : suivi de chantier
- \*Ecole du feu

## Permettre et encourager la réhabilitation de sites à l'abandon

*Le BEP s'inscrit pleinement dans la politique régionale d'assainissement et de réhabilitation de sites désaffectés.*

### S'inscrire dans la politique régionale de réhabilitation

La gestion du territoire communal en vue d'implanter de nouveaux projets comprend soit une **nouvelle urbanisation soit la requalification de friches** peu qualitatives dans le paysage. Le BEP s'inscrit pleinement dans **la politique régionale d'assainissement et de réhabilitation de sites désaffectés** et assiste les communes dans leur maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement des sites.

Suivant la liste arrêtée par le Gouvernement wallon, dans le cadre du plan Marshall 2.vert, le BEP aide les communes à mener à bien une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les sites non pollués suivants :

- Le **camping des Respes à Denée** (Anhée) ;
- Le **quai de débarquement (Mauditienne)** à Floreffe ;
- L'ancien **hôtel la Rotonde** à Hastière ;
- La **scierie d'Ermeton-sur-Biert** qui figure dans la liste de réserve du Gouvernement Wallon.

### Participer à la dépollution de sites

Pour les sites reconnus comme pollués, le BEP collabore avec la Spaque (organisme habilité pour la dépollution de sites) pour requalifier des sites en vue de projets bien précis (activités économiques, logements,...).

Dans le cadre du plan Marshall 2.vert, **deux dossiers de dépollution, en vue de réaffectation en zone d'activité économique**, sont menés prioritairement à Sambreville, à savoir :

- le **site de Sainte-Eugénie** (dans la continuité du parc récemment créé sur l'ancien charbonnage) et
- la centrale **électrique d'Auvelais**.

## Développer et renforcer l'assistance aux collectivités locales dans leur gestion énergétique

*La réflexion entamée par le BEP a pour objectif de permettre aux communes de dégager au mieux les différentes pistes d'amélioration possible pour renforcer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments.*

### Analyser l'enveloppe d'un bâtiment (audit énergétique)

Cet audit permet de réaliser l'**analyse complète de l'enveloppe du bâtiment** (calcul du K), corps de chauffe, production d'eau chaude sanitaire, ... Ceci afin de **dégager des pistes d'amélioration** en chiffrant le coût permettant de connaître le retour sur investissement des actions.

### Analyser les installations HVAC (Heating, Ventilation and Air-Conditioning, en français Chauffage, ventilation et climatisation)

Cet audit permet de réaliser l'**analyse complète des divers vecteurs énergétiques** (consommations électriques, en eau chaude sanitaire et en chauffage), afin de **trouver les solutions alternatives en productions et consommations énergétiques** les plus pertinentes. Cette analyse inclut également le temps de retour sur investissement induit. Ce projet est en cours de réalisation sur 3 bâtiments communaux de Fernelmont.

### Favoriser l'efficacité énergétique des communes

Le BEP développe et propose aux communes un service d'**assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser leurs travaux relatifs à l'efficacité énergétique**, ainsi qu'une assistance pour le montage de dossiers UREBA (Utilisation Rationnelle de l'Énergie dans les Bâtiments).

En outre, dans le cadre de la mise en place des **crédits parallèles**, le champ d'application des crédits à taux zéro a été étendu aux travaux d'amélioration énergétique.

Afin d'aider au mieux les Communes dans la gestion de leur patrimoine, le BEP diversifie ses services en menant une expérience pilote avec la Commune de Fernelmont pour élaborer le **plan d'actions de sa politique énergétique**. Cette démarche se veut participative et globale (actions publiques mais également conseils d'actions pour le citoyen).

## Développer le thermoaérien dans les communes

*La problématique énergétique constitue aujourd'hui une préoccupation majeure. Les enjeux sont tels qu'ils doivent être pris en considération par tous, en ce compris par le secteur public comme le prouvent les engagements du Gouvernement Wallon d'ici 2020 et 2040, retranscrits dans les objectifs de révision du Schéma de Développement de l'Espace Régional.*

*La réflexion entamée par le BEP, qui s'est positionné comme ensemblier à l'échelle de la Province, s'inscrit dans cette perspective afin de permettre aux communes de dégager au mieux les différentes pistes d'amélioration possible pour renforcer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments.*

*La thermographie est un moyen efficace et rapide pour obtenir rapidement un constat de la déperdition énergétique des bâtiments par l'extérieur.*

---

### Réaliser une thermographie aérienne infrarouge

---

30% des déperditions de chaleur sont localisées en toiture. Cet audit permet donc de **réaliser une carte complète du territoire d'une commune montrant les déperditions de toitures** servant de premier outil de diagnostic.

Au cours de l'hiver 2012-2013, le BEP mène, en partenariat avec la société Walphot, le 1er exemple wallon de thermographie aérienne dans les communes d'Andenne et de Fernelmont.

Les résultats de cette analyse seront accessibles à tous les citoyens de la commune concernée.

La participation citoyenne de volontaires prêts à effectuer différentes mesures de température lors du survol de leur habitation, permettra d'établir un questionnaire sur le degré d'isolation.

---

### Compléter par une thermographie terrestre infrarouge

---

Cet audit permet, complémentirement à la thermographie aérienne, de **réaliser le diagnostic des déperditions de l'enveloppe extérieur d'un bâtiment** (châssis, portes, murs,...) afin de connaître ses faiblesses. Le BEP réalisera une campagne de thermographie sur certains bâtiments communaux.

## Intégrer des projets communaux dans les programmes européens

*Le BEP souhaite permettre à ses communes et collectivités locales de participer au Programme d'Action Communautaire, aux projets de coopération territoriale et aux dépôts de projets dans le cadre des Fonds structurels. A cette fin, le BEP assure une veille sur les projets pertinents et aide ces mêmes collectivités à monter leurs projets.*

### Construire ensemble des projets ambitieux

Le cadre budgétaire européen de la période 2007-2013 touche à sa fin et l'Europe est à présent en pleine préparation de **la programmation 2014-2020**. Dans ce contexte, le BEP veut proposer, dans le cadre de cette nouvelle programmation, des projets novateurs pour son territoire, associés aux objectifs et priorités de la stratégie de UE 2020, à savoir le **renforcement de la cohésion, l'accroissement de l'efficacité énergétique** tout en soutenant **la réalisation d'objectifs sociaux et en augmentant le taux d'emploi**.

Vu l'importance financière que ces Fonds structurels représentent pour les communes et autres opérateurs de développement, le BEP compte mettre à profit l'année 2013 pour développer, au travers de groupes de travail, **une forte collaboration avec les acteurs clés de notre territoire** afin de construire ensemble des projets ambitieux, innovants, orientés résultats et démontrant la volonté de tout un territoire d'aller de l'avant.

**Une veille permanente**, attentive et structurée sera donc organisée tout au long de l'année 2013 afin d'identifier toutes les avancées du nouveau cadre budgétaire 2014-2020 en vue de permettre à notre territoire d'être en ordre de marche dès le lancement des appels à projets. Cette veille informative portera non seulement sur la future politique de cohésion (Fonds structurels) mais aussi sur la future politique de coopération territoriale et des programmes d'action communautaire.

Le travail du BEP en la matière ne se limitera évidemment pas à de la veille puisque des **ateliers thématiques** seront organisés avec l'ensemble des forces vives du territoire.

En effet, force est de constater que dans le cadre de sa nouvelle programmation, l'Europe voudra développer des inter-relations entre projets et financer des projets structurant pour le développement d'un territoire. Ces premiers éléments nous pousseront donc à réfléchir et à construire des projets tout au long de l'année via 3 grands portefeuilles de projets :

- Ville de Namur,
- Basse-Sambre et
- Villes intermédiaires.

Il est également évident que les autres Fonds tels que FEADER, Interreg, Programmes d'Action Communautaire seront également analysés pour permettre aux communes qui ne rentreraient pas dans des portefeuilles de projets « Fonds structurels » de développer leurs idées.

### Aider les communes à monter leur projet

L'accompagnement du BEP ne se limitera évidemment pas à de la veille mais aura une véritable valeur ajoutée en ce sens qu'il **va permettre aux**

### Suivre les opportunités offertes par les programmes européens

Le BEP suit plus précisément les **grands types de programmes européens** répondant aux besoins du territoire namurois et couvrant des matières intéressantes plus spécifiquement les communes et leurs partenaires locaux, tels que la **culture**, **l'environnement**, **l'énergie**, la **citoyenneté** et **l'éducation**.

Pour se faire, le BEP va continuer à travailler son service de veille pour **détecter le maximum d'opportunités** qui pourraient intéresser les communes namuroises. Grâce à sa proximité avec les communes et à une bonne connaissance de leurs projets et besoins, le BEP pourra anticiper des projets/propositions de partenariats susceptibles de répondre aux besoins d'une commune.

En outre, les **services en lignes des programmes européens** seront régulièrement mis à jour pour proposer aux collectivités locales et à leurs associations des idées de projet principalement dans les thématiques choisies.

C'est ainsi que les différents appels à projets publiés sur les sites de l'Union Européenne et les appels à partenariat reçus par Europe Direct feront l'objet d'un encodage systématique sur les services en ligne d'Europe Direct pour une diffusion régulière et une possibilité de consultation permanente. Cet outil doit permettre à l'ensemble des collectivités locales et associations du namurois de **se familiariser avec les possibilités de financement offertes par l'Union Européenne** et de trouver dans une base de données régulièrement mise à jour des offres qui l'intéressent.

Ceci devrait faciliter l'accès aux informations relatives aux subventions européennes et donc accroître l'intérêt des porteurs de projet potentiels pour solliciter un accompagnement personnalisé, taillé à leur besoin, proposé par Europe Direct.

Concrètement, cet accompagnement pourra se traduire par de l'information sur les modalités d'octroi des subventions européennes, la diffusion d'appels à projet ou à partenariat, un accompagnement dans la réflexion sur leur candidature, leur recherche de partenaires, la rédaction de leur dossier,...

**Communes d'être suivies dans toutes les étapes cruciales de montage de leur projet, à savoir :**

- la détection du programme européen le plus approprié à leur projet ;
- la recherche de partenaires européens ;
- le montage du dossier de candidature ;
- l'aide à l'introduction du dossier de candidature ;
- le suivi du dossier depuis son écriture jusqu'à sa réalisation effective en passant par un accompagnement dans ses procédures de suivi administratif et financier.

Des structures et projets tels que ceux-ci donnent une idée du travail qui pourra être suivi :

- Festival Namur en Mai (culture)
- La Ville de Namur (coopération territoriale)
- Ma Télé (coopération territoriale)
- Les plus beaux villages de Wallonie (citoyenneté - réseau thématique de villes)
- La Fondation Rurale de Wallonie (Education)
- Regain (Energie, Environnement et Coopération territoriale)
- Envireo (Energie, Environnement et Coopération territoriale)



## Comprendre et vulgariser l'Europe

*Le relais Europe Direct a conçu un programme d'actions visant à faire prendre conscience aux citoyens namurois de l'implication des politiques et décisions européennes sur leur quotidien.  
Il vise également à sensibiliser les enseignants aux enjeux de l'Europe et aux programmes d'échanges afin de conscientiser au maximum les enfants, futurs élus, ... aux enjeux de l'Europe.*

*Ce programme d'action permet notamment de :*

---

### Proposer des animations en milieu scolaire

---

Des animations sur l'Europe et notamment la politique européenne régionale seront proposées aux écoles pour leur faire **comprendre le fonctionnement de l'Union Européenne.**

---

### Participer au Salon de l'Education

---

La participation des différents relais Europe Direct francophones à un stand commun est envisagée au Salon de l'Education afin de **promouvoir les activités d'Europe Direct** et ses outils d'information auprès des enseignants et des étudiants **renforçant** par là même occasion **sa visibilité** auprès du grand public et en particulier **auprès des enseignants et des jeunes.**

---

### Visiter "L'Europe près de chez vous"

---

L'objectif est d'**informer et former les citoyens**, les enseignants mais aussi les mandataires communaux, les agents administratifs (gestionnaires de dossiers) **sur le fonctionnement des institutions européennes** et en particulier **sur le rôle des institutions européennes** au niveau local (implications des décisions et directives européennes au niveau de la gestion communale). Le BEP invitera donc la population namuroise aux journées portes ouvertes organisées par l'ensemble des institutions européennes.

## Réfléchir aux opportunités de services à développer dans le futur

*Le Département Développement Territorial est en réflexion constante sur les nouveaux services à proposer à ses associés communaux ou à développer sur le territoire namurois. Certains d'entre eux seront analysés en 2013. L'étude portera également sur l'opportunité de les mettre en œuvre.*

### Faire profiter les communes de l'expérience de Facility Management

Le BEP a lancé en 2012 un marché de Facility Management pour le compte de BEP Expansion Economique. À partir de janvier 2013, ce marché aura pour but de confier à un seul prestataire de service :

- La **maintenance préventive** et son suivi administratif pour chacun des 25 bâtiments objets du marché ;
- la **maintenance corrective** et son suivi administratif pour 16 de ces bâtiments ;
- les **états des lieux d'entrée et de sortie des locataires** de ces mêmes 16 bâtiments.

Ce prestataire se chargera de la gestion de la sous-traitance pour ces différentes tâches.

Sur base de cette première expérience d'externalisation, le BEP va réfléchir à proposer cette solution à ses communes adhérentes. En effet, vu le patrimoine communal important (bâtiments administratifs, techniques, écoles, CPAS, ...), ce type de marché pourrait non seulement simplifier le fonctionnement interne communal mais également permettre une réduction des charges financières vu l'économie d'échelle qu'il implique.

### Diagnostiquer le potentiel géothermique du territoire

Au vu des enjeux climatiques et énergétiques wallons à l'horizon 2020-2040, un examen du potentiel géothermique du territoire namurois va être réalisé en 2013 afin de **diagnostiquer cette source d'énergie renouvelable et mesurer l'opportunité éventuelle pour les projets namurois**.

### Adhérer à la convention des Maires

La Convention des Maires est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable sur leur territoire.

Le BEP mènera une **analyse en 2013 de l'opportunité** mais également des impacts liées à ce programme pour les communes namuroises et examinera **la possibilité de se positionner comme coordinateur**.

### Développer un e-service

Afin de renforcer la communication et l'interactivité sur les missions en cours, le Département Développement Territorial innovera, complémentirement à son site internet, en imaginant et mettant en ligne un **e-services à l'intention de notre clientèle cible, à savoir les communes de la Province de Namur**.

### Faire évoluer le Fonds relatif aux crédits parallèles

Afin d'affecter au mieux l'enveloppe disponible, une réflexion sera menée au BEP en 2013 pour **diversifier le champ d'application de ce fond afin de rencontrer au mieux les besoins des affiliés pour leurs projets communaux**.

- **« Produire moins de déchets, acheter mieux et jeter moins, trier plus et valoriser davantage »**, BEP Environnement s'inscrit pleinement par ses actions et projets dans les lignes directrices définies par la Wallonie en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers, au travers de ses Plans Wallons des Déchets successifs, de la Déclaration de Politique Régionale et des diverses législations adoptées par le Gouvernement.
- La Wallonie a adopté une liste d'infrastructures (outils de valorisation et de traitement, centres de transfert, parcs à conteneurs, ...) éligibles aux subsides régionaux, sous forme d'annuités remboursables au fur et à mesure de l'amortissement des outils. Alors que les retards de traitement des dossiers les plus anciens sont en train de se résorber, l'enjeu majeur est la **pérennité des subsides aux infrastructures de traitement pour les 20 années à venir**. En outre, vu les montants en jeu, sans traitement des dossiers de manière régulière et dans des délais raisonnables, les Intercommunales ne pourront plus faire face financièrement et une contribution complémentaire devra être réclamée aux communes affiliées.
- Alors que le dernier Plan Wallon des Déchets (Horizon 2010) est arrivé à échéance, la Wallonie a confié de très nombreuses études à des bureaux d'études extérieurs, afin de déboucher sur la rédaction d'un **nouveau Plan « Horizon 2020 » de gestion des déchets**. Les orientations voire les obligations qui seront décidées dans le futur Plan, doivent l'être au regard des réalités de terrain, et à la lumière de toutes les composantes du développement durable : aspects environnementaux, certes, mais aussi sociaux et économiques.
- L'optimisation du tri, tant à la source par les citoyens, avant collecte en porte-à-porte ou dépôt au parc à conteneurs, que dans les différents processus de traitement industriel, entraîne **une diversité de plus en plus grande des flux de déchets spécifiques à mettre en filière**. Certaines de ces filières sont fortement influencées par le contexte économique et financier morose de ces dernières années, entraînant des fluctuations importantes de leur coût de gestion, avec, in fine, un risque d'instabilité du coût global de gestion des déchets, imputable au citoyen.

- **Production de déchets par habitant** : 545 kg/an/habitant
- **Recyclage** : 54 % du gisement global des déchets
- **Compostage/biométhanisation** : 17 % du gisement global des déchets
- **Valorisation énergétique** : 28 % du gisement

- **Se positionner comme partenaire essentiel des Communes et de la Région** en matière de prévention et de sensibilisation en veillant à :
  - développer un programme de prévention à l'échelon intercommunal axé sur les flux prioritaires définis au niveau régional et décliné par public cible ;
  - renforcer ce programme par des actions de prévention menées à l'échelon local pour le compte des communes nous mandatant ;
  - soutenir le réemploi, par l'élaboration de partenariats structurés et durables ;
  - développer des actions de sensibilisation à la propreté publique, à la lutte contre les incivilités environnementales et le vandalisme.
- **Assurer sur l'ensemble du territoire un service de collecte multi-filières et un réseau de parcs à conteneurs performants** selon les principes suivants :
  - respect du principe du « pollueur-payeur » ainsi que de la hiérarchie européenne en matière de gestion des déchets ;
  - diversification des collectes sélectives et des filières de valorisation ;
  - optimisation des transports et des circuits de collecte, dans une optique environnementale et économique.
- **Poursuivre, en propre ou en partenariat, le développement d'un réseau performant d'outils de valorisation et de traitement**, adaptés à chaque flux de déchets collectés, axé sur les principes de proximité et de pérennité.
- **Assurer un service public de qualité** vis-à-vis des Communes, en proposant un service efficient de gestion des déchets ménagers, en apportant des solutions concrètes en matière de gestion des déchets communaux, et des réponses adaptées en termes législatif et administratif.

global des déchets

• **Mise en CET** directe : 1 % du gisement global des déchets

• **Nombre de personnes sensibilisées** : 50.000 personnes (hors campagnes TV, toutes-boîtes, ...)

## Se positionner comme partenaire incontournable en matière de prévention et de sensibilisation

*Pour se positionner comme partenaire en matière de sensibilisation, le BEP veut :*  
*Développer un programme de prévention à l'échelon intercommunal axé sur les flux prioritaires définis au niveau régional ;*  
*Renforcer ce programme par des actions de prévention menées à l'échelon local pour le compte des communes nous mandatant ;*  
*Soutenir les différents services de BEP Environnement par une communication de proximité et engageante.*

Lutter contre le gaspillage alimentaire

BEP Environnement reconduit **une campagne de lutte contre le gaspillage alimentaire** en 2013.

Objectifs :

- \*approfondir les actions initiées en 2011 ;
- \*proposer la sensibilisation à cette thématique en de nouveaux lieux ;
- \*s'ouvrir à d'autres publics en diffusant des supports de sensibilisation adéquats.

Cette logique d'approfondissement est aussi adoptée à l'échelle régionale puisque toutes les intercommunales wallonnes de gestion de déchets développeront cette thématique dans le cadre d'une action transversale de prévention "Un jour, Un geste" en 2013.

Le calendrier de collecte, des fiches pratiques et divers autres outils de prévention de BEP Environnement regorgeront de trucs et astuces pour réduire le gaspillage alimentaire.

Le grand public bénéficiera également de conseils prodigués sur les stands proposés aux communes dans le cadre de leurs manifestations locales ou de leurs marchés.

Des formations, animations ou actions de sensibilisation plus ciblées seront données aux professionnels du terrain et/ou dédiées aux jeunes.

Des actions de communication "médiatiques" soutiendront ces démarches.

Dans le cadre du 50ème anniversaire du BEP, accompagner des mini-entreprises sous l'angle du développement durable

Ce projet de BEP Environnement a pour objectif d'accompagner et de soutenir des étudiants engagés dans **un projet "mini-entreprises" ou "plan d'affaires", afin d'y intégrer une dimension développement durable** avec, à la clé, pour chacune des deux catégories, un prix spécial remis lors de la cérémonie des Alfes 2013 (les prix économiques de la Province de Namur).

Ce prix récompensera la mini-entreprise et le plan d'affaires qui auront le mieux intégré le développement durable dans leur projet.

Pour ce faire, ils seront accompagnés par BEP Environnement au cours de leur projet, pourront visiter le [SIGD](#) de Floreffe et participer à une animation interactive sur cette thématique.

Valoriser le film d'entreprise et décliner la signalétique du SIGD de Floreffe sur d'autres supports

Grâce au film d'entreprise et à la signalétique didactique du [Site Intégré de Gestion des Déchets \(SIGD\) de Floreffe](#), concrétisés en 2012, dès 2013, BEP Environnement pourra **donner une belle visibilité à ses activités et répondre aux demandes de visites du site**. Ces visites seront dédiées aux professionnels et aux écoles supérieures à orientation environnementale, ou organisées lors d'événements s'intégrant dans le cadre du [50ème anniversaire du BEP](#).

Chacune des cinq séquences du film - le tri à la maison, la collecte, les parcs à conteneurs/le centre de compostage, le [SIGD](#) et la Prévention - sera disponible à la carte pour ponctuer la visite du site.

Elles seront également exploitées comme outils pédagogiques et diffusées lors de manifestations extérieures.

Le contenu des panneaux didactiques mis en place tout au long du nouveau parcours sécurisé de visite du SIGD sera en outre exploité pour illustrer des supports institutionnels et éducatifs.

La table d'orientation quant à elle, dévoilera à tout visiteur institutionnel ou professionnel, comment BEP Environnement pratique la gestion intégrée des déchets dans le respect de la hiérarchie européenne de gestion des déchets ([Echelle de Lansink](#)).

Dans les écoles, décliner de nouveaux outils pour le fondamental

Différentes actions et activités de sensibilisation seront proposées en 2013 par BEP Environnement aux écoles du fondamental.

Vu leur grand succès, les 3 animations proposées à ce jour, en collaboration avec [l'asbl Reform](#), aux classes maternelles et primaires seront toujours accessibles aux écoles en 2013. Pour rappel, elles portent sur :

- \*la réduction des déchets de papier "A l'assaut du papier-carton" ;
- \*le gaspillage alimentaire "La chasse au gaspi" ;
- \*la réduction et le tri des déchets "Halte aux déchets".

Dans une logique de réemploi, **de nouveaux outils seront prêtés aux écoles afin de les aider à concevoir des fancy-fair durables**. Au côté des prêts du jeu Alimen'terre, du sac PMC gonflable, des malles pédagogiques, un kit de 3 jeux constituant "Les Olympiades du tri" ainsi qu'une animation "Conte" seront mis à disposition des écoles qui le souhaitent.

Enfin, afin de mesurer le taux d'utilisation de la boîte à 45

tartines et de sensibiliser à la lutte contre le suremballage, **une enquête auprès des écoles fondamentales** est programmée. Le test effectué en 2012 servira de base à l'action. Les classes intéressées à participer à l'enquête et à signer la charte d'engagement pourront prendre part à l'opération "Smiley" déclinée en matériel de prévention pour le public scolaire.

---

Dans les écoles, se positionner comme partenaire pour le secondaire

---

Pour la rentrée scolaire 2013-2014, **une valise pédagogique "développement durable"** liée aux activités de BEP Environnement sera proposée en prêt **aux écoles de 1ère et 2ème secondaires ainsi qu'à celles de 5ème et 6ème primaires**.

Elle sera structurée en 3 parties : prévention, collecte/tri-emballage et traitement/valorisation. Le contenu et les ateliers proposés seront adaptés aux socles de compétences des tranches d'âge concernées. Les schémas créés pour la signalétique du [SIGD](#) de Floreffe ainsi que des séquences du film d'entreprise documenteront cet outil pédagogique.

En 2013, des animations basées sur le jeu Alimen'terre seront également proposées au premier cycle de l'enseignement secondaire.

---

Poursuivre l'accompagnement des organisateurs d'événements

---

Depuis plusieurs années, BEP Environnement accompagne les organisateurs d'événements dans leur démarche éco-responsable.

Dans la continuité des actions menées (promotion des gobelets réutilisables et incitation au tri des déchets organiques), BEP Environnement proposera de nouvelles solutions pour **accroître l'efficacité du tri sélectif, base d'un recyclage optimal**.

En 2012, avec la collaboration de [Fost Plus](#), BEP Environnement a conçu et réalisé le "Tri-Cycle" : un triporteur équipé d'un ilot de tri pour aller vers le public (par exemple lors de festivals) afin de le sensibiliser de manière ludique au tri sélectif des PMC. L'objectif est que le Tri-Cycle soit présent lors de 5 événements en 2013 afin d'évaluer l'efficacité de cet outil et envisager l'ajout d'une fraction supplémentaire à trier, comme les déchets organiques par exemple.

Par ailleurs, début 2013, les organisateurs d'événements issus de toute la province seront invités à participer à une table ronde à BEP Environnement pour qu'ils puissent, d'une part, formuler leurs attentes et échanger leurs expériences, et qu'ils soient, d'autre part, informés des différents services qui leur sont proposés par BEP Environnement.

---

Lutter contre les déchets sauvages

---

Deux projets principaux seront mis en œuvre en 2013 :

- La première édition des **Assises des Déchets** organisée par la [Copidec](#), fin 2013, et dont le thème central sera la problématique des incivilités et de la propreté publique.
- La participation à l'appel à projet qui sera lancé par la Région en collaboration avec [Fost Plus](#) sur le thème de **la propreté publique** et qui visera à soutenir des actions novatrices pour prévenir, réduire et gérer les déchets sauvages.

Au-delà, sur base du bilan du projet-pilote mené avec [la commune de Walcourt](#) en 2012 sur la propreté autour des bulles à verre, la reproduction dans d'autres communes touchées par cette problématique pourrait s'envisager en 2013.

---

Intégrer des réseaux et participer à des échanges d'expertise

---

### La [Copidec](#)

Outre les Assises des Déchets, BEP Environnement en synergie avec les autres Intercommunales membres de la Copidec, BEP Environnement perpétuera les **opérations "réemploi" de collectes de jouets et de vélos via les parcs à conteneurs**.

D'autres flux seront visés par des actions collégiales des intercommunales wallonnes :

- les déchets alimentaires lors du [Salon des Mandataires](#) ;
- le flux "papier" avec une action de relance de la campagne ["cocotte attitude"](#) ;
- le flux ["DSM" \(Déchets spéciaux des ménages\)](#) avec la participation à la [Semaine sans pesticides](#).

La campagne transversale de prévention "Un jour, Un geste" déclinée via des spots radio, visuels pour bulletins communaux,... abordera entre autres, le compostage à domicile, les achats malins, le réemploi et la réutilisation.

**Un projet pilote de formation des aides familiales** du service provincial de la Province de Namur ([SPAPE](#)) a été initié en 2012. Le travail d'analyse mené avec les tutrices formatrices des aides familiales a permis de connaître les besoins du terrain et de définir les messages prioritaires à diffuser via les aides familiales dans les foyers. C'est sur base de cette collaboration qu'une dizaine de formations seront réalisées pour l'ensemble des aides familiales de ce réseau. L'objectif est également de mener une démarche similaire avec d'autres structures équivalentes.

### Les CPAS

De la réflexion menée avec le CPAS de Profondeville en 2012, deux besoins ont été identifiés :

- l'animation d'ateliers sur **les achats malins** directement en grande surface ;
- la sensibilisation à **la réduction du gaspillage alimentaire** via des ateliers cuisine.

La concrétisation de ces actions est prévue en 2013.

### [Fost Plus](#)

Après évaluation des différentes actions menées en 2012 (tri PMC dans les logements sociaux à Dinant, Tri-cycle dans les festivals, sensibilisation bulles à verre, ...), la reconduction, l'adaptation ou l'identification de nouvelles actions seront programmées en fonction des besoins et du budget disponible.

### Les télévisions locales et autres médias

Les spots de prévention ou de consignes de tri diffusés quotidiennement sur les télévisions locales seront réutilisés et complétés par de nouvelles créations liées aux actions programmées. Ils soutiendront également les différentes structures de BEP Environnement dans leurs missions de service aux citoyens.

Pour servir d'exemples et d'outils de diffusion des actions pilotes, **les télévisions locales seront sollicitées pour filmer plusieurs projets** tels que la formation des aides familiales, la sensibilisation aux achats malins, etc.

La dernière saison de Planète en Jeu (2012) a permis de mettre en avant l'intérêt qu'ont certaines maisons de jeunes à installer une dynamique environnementale au sein de leur structure. Cette sensibilité se retrouve dans certaines propositions des mini-entreprises ainsi que dans diverses écoles. Sur cette base, une réflexion sera menée en 2013 par le BEP pour **implémenter un nouveau projet "jeunes" dès 2014.**

### Les réseaux européens

Différentes actions de BEP Environnement seront envisagées dans une perspective d'intégration dans des réseaux européens.



## Assurer sur l'ensemble du territoire un service de collectes multi-filières performant

*Pour assurer un service de collecte efficace, le BEP veut :*  
*Améliorer le service rendu à la population ;*  
*Intensifier les collectes sélectives ;*  
*Rendre encore plus efficaces les activités opérationnelles.*

### Mettre en œuvre une solution de géolocalisation des tournées de collecte

Le service des collectes de BEP Environnement dispose de quatre sites d'exploitation au départ desquels partent les tournées de collecte des différents déchets : Malvoisin (Gedinne), Vodecée (Philippeville), Biron (Ciney) et Floreffe.

La réorganisation du travail suite au déménagement des équipes de collecte à Floreffe en juin 2010 a permis à BEP Environnement de **réduire le nombre de kilomètres parcourus et la consommation en carburant de sa flotte de véhicules**.

En 2012, les services ont stabilisé les tournées, le personnel ayant dû durant deux années successives s'adapter à de nouveaux circuits de collecte. Cette stabilisation s'est confirmée puisque l'on constate une légère augmentation de 0,9 % des kilomètres parcourus (1.829.170 Km en 2011 - 1.849.002 Km estimé en 2012), pour une légère diminution de 1,2 % de la consommation en carburant (1.251.353 L en 2011 - 1.237.256 L estimé en 2012).

Néanmoins, le prix du carburant ne faisant qu'augmenter (+ 27 % entre 2010 et 2012), en plus d'acquérir des camions à bennes hybrides qui permettront une réduction de consommation estimée à 14 % ; en 2012 les services ont entamé une réflexion afin de trouver le meilleur système pour rationaliser les déplacements en optimisant davantage les tournées de collecte.

Un appel d'offres a été lancé afin **d'acquérir une solution de gestion de flotte de collecte**. Cette solution, reposant sur le principe de la géolocalisation, conviviale et adaptée aux utilisateurs, performante et modulable, disposant d'un support de proximité, offrant une formation en interne, comprendra un ou plusieurs équipements embarqués installés à bord des véhicules et une composante back-office permettant le suivi et l'optimisation des tournées.

La concrétisation du projet est prévue dans le courant de l'année 2013, selon les étapes suivantes :

- \*la 1ère phase correspond à l'installation des équipements hardware à bord des véhicules, et à la collecte des informations des tournées existantes ;
- \*la 2ème phase correspond à la mise à disposition des outils de gestion des tournées permettant la définition de nouvelles tournées et l'affectation de celles-ci aux véhicules ;
- \*la 3ème phase correspond à la mise à disposition de la solution d'optimisation de tournées, permettant la détermination de solutions optimales pour l'organisation de celles-ci.

Tout au long du projet, les services seront

### Implémenter le travail de nuit

Certaines communes namuroises ont manifesté un intérêt pour collecter les déchets de nuit. Cette demande est liée généralement à des problèmes organisationnels dû à l'engorgement des centres villes en journée. Afin d'envisager un tel projet, une étude de faisabilité a été réalisée par l'ULB, à la demande de BEP Environnement, en 2011-2012.

Ce rapport présente **l'étude de faisabilité de travail de nuit pour la collecte des déchets dans les entités d'Andenne, Ciney, Dinant, Gembloux et Namur**.

L'étude a été réalisée en collaboration avec les partenaires syndicaux et les représentants des communes concernées. Des réunions de suivi ont été organisées avec chacun, afin de cibler les attentes et identifier les contraintes potentielles. Ceci a donné lieu à la génération d'un scénario optimal et homogène pour la collecte des déchets de nuit.

En parallèle, une évaluation des impacts financiers a été réalisée. Cette évaluation met en avant le surcoût dû principalement à la main d'œuvre et les primes de nuit qui y sont associées, ainsi que l'éclairage des infrastructures.

En outre, grâce aux expériences d'autres villes, par l'analyse d'études ciblées, et grâce aux questionnaires distribués à l'ensemble des ouvriers, des observations et recommandations en matière de sécurité et relatives aux problématiques sociales et sociétales potentielles ont été proposées.

En fin de rapport, les recommandations majeures suivantes, concernant l'implémentation du scénario proposé, ont été formulées :

- \*la définition du "trajet" optimal de chaque nouvelle tournée et ce, sur base des routes exactement concernées par le report jour/nuit, et les contraintes du terrain qui y sont associées ;
- \*l'identification des zones qui pourraient être ajoutées au report jour/nuit afin d'optimiser le taux de remplissage des camions et combler les plages horaires actuellement disponibles dans le scénario proposé ;
- \*l'allocation des ressources humaines et matérielles optimales à ces nouvelles tournées de nuit ;
- \*la réalisation d'une campagne de communication auprès des citoyens.

Ce rapport a été présenté aux instances de BEP Environnement et aux communes concernées.

2012 étant une année charnière, dû au renouvellement des Conseils communaux, les partenaires communaux ont préféré postposer la prise de décision quant à une collecte de nuit.



accompagnés par la société adjudicatrice, tant du point de vue technique, que sur le plan de la communication.

---

Améliorer de manière qualitative et quantitative les collectes des déchets organiques

---

Depuis janvier 2010, la totalité des habitants de la Province de Namur, ainsi que de la commune de Héron, bénéficient d'une collecte en porte-à-porte de déchets organiques, organisée chaque semaine, simultanément à la collecte des ordures ménagères.

Accueillie favorablement par le public, la collecte atteint l'objectif de **9.000 tonnes de déchets organiques à apporter à l'unité de biométhanisation de Tenneville** mais connaît toutefois un succès variable selon les communes, en termes de quantité de déchets collectés par habitant.

Une campagne de communication de relance a été menée en 2011-2012, avec une attention particulière aux habitants des communes présentant les moins bons résultats quantitatifs (< 15 kg d'organiques par an et par habitant).

En 2013, **une nouvelle campagne spécifique sera lancée afin de maintenir à la fois la quantité de déchets collectés mais surtout la qualité de tri**, qualité relativement bonne dès le départ.

Dans un premier temps, BEP Environnement identifiera les principales erreurs de tri en analysant la composition des déchets collectés à la fois dans ses installations mais aussi sur le terrain.

La campagne se focalisera sur l'importance du maintien de la qualité du tri pour le bon fonctionnement de l'outil de [biométhanisation](#) de ces déchets. La campagne aidera le citoyen à éviter les principales erreurs de tri.

Une seconde phase sera menée en collaboration avec les communes concernées. Dans les zones où les erreurs de tri persistent ou semblent délibérées, BEP Environnement sensibilisera et mènera des actions concertées avec les Communes.

Tous les moyens de communication (toutes-boîtes, bulletins communaux, points de vente, contacts directs, ...) seront utilisés et des publics spécifiques seront également visés comme les nouveaux arrivants dans les communes, ...

En 2013 donc, **le rapport sera présenté aux différents Comités d'Avis de BEP Environnement et aux communes potentiellement intéressées**, afin de confirmer l'intérêt rencontré par ce nouveau mode de collecte en fonction des paramètres mis en avant dans l'étude et in fine d'implémenter les tournées en fonction des adhésions.

---

Offrir un service interactif aux utilisateurs des bulles à verre en utilisant les QR Codes et une application mobile

---

Profitant des nombreuses fonctionnalités offertes par la solution de géolocalisation des tournées, les services de BEP Environnement seront en capacité de cartographier les 775 sites de collecte du verre.

En développant un outil de recherche simple, BEP Environnement pourra ainsi permettre aux citoyens, via son site internet, de **localiser les sites de collecte du verre** se trouvant à proximité de leur domicile. Une photographie du site permettra à l'utilisateur de visualiser l'emplacement, il pourra également demander la création d'un itinéraire pour s'y rendre. Afin d'amplifier l'interactivité entre les citoyens et BEP Environnement, parallèlement au site internet, une application mobile pour les smartphones et tablettes sera réfléchiée, en lien avec [le site internet mobile](#), développé pour l'ensemble des activités du BEP en 2013.

En cas de saturation des bulles d'un site, cette application liée à un QR Code placée sur chaque bulle, permettra à l'utilisateur d'être renseigné sur les sites les plus proches et s'il le souhaite, de renseigner BEP Environnement sur l'état de remplissage et de propreté du site.

## Gérer un réseau performant de parcs à conteneurs

*Pour améliorer les performances de son réseau de parcs à conteneurs, le BEP veut :*  
*Moderniser le réseau par des extensions et des rénovations de certaines infrastructures ;*  
*Améliorer le service rendu aux utilisateurs notamment par l'accès informatisé aux données utiles (quotas, accessibilité) ;*  
*Redéfinir le tri des déchets encombrants et des déchets verts afin d'obtenir une qualité de tri optimale en vue d'une meilleure valorisation.*

Améliorer l'informatisation des parcs par l'accès des utilisateurs à des données utiles via le web ou un smartphone

L'informatisation des parcs à conteneurs est désormais déployée sur l'ensemble du réseau. BEP Environnement doit désormais la pérenniser. C'est pourquoi l'Intercommunale ambitionne **la mise à disposition, en ligne, des informations utiles et personnalisées des usagers**. Ainsi, le citoyen pourra consulter entre autre:

- L'état de ses quotas;
- La disponibilité d'un conteneur pour un type de déchet donné;
- Le jour et la tranche horaire les plus fluides pour un parc à conteneurs donné.

Suivront, dans la foulée du développement du site internet mobile du BEP, la mise à disposition **d'applications disponibles sur smartphones, tablettes** afin d'offrir un service "mobile" aux usagers, en lien avec la géolocalisation et les données personnelles de ceux-ci.

Finaliser le réseau de parcs et leurs extensions

### Parc de Profondeville

Dans le cadre de la finalisation du réseau de parcs à conteneurs en Province de Namur, **une dernière infrastructure doit encore être construite**. Il s'agit du **parc à conteneurs de Profondeville**, destiné à desservir les habitants de la commune de Profondeville et pour partie, ceux de Malonne, Wépion et Floreffe.

L'incertitude juridique au sujet de l'élargissement de la voirie, responsable de l'arrêt de la dernière demande de permis, étant en passe d'être levée, l'étude de ce projet (rédaction du Cahier spécial des charges) ainsi que la procédure de marché public pour la sélection de l'entrepreneur qui en réalisera la construction sont, sous réserve de l'obtention des différentes autorisations (permis unique, promesse de subsides,...), prévues courant 2013.

### Parc de Sambreville

L'extension initialement prévue n'étant pas techniquement réalisable, **la création d'une nouvelle infrastructure sur un autre site** est envisagée. Après une recherche approfondie de l'ensemble des emplacements potentiels, l'objectif de BEP Environnement est d'implanter le nouveau parc à conteneurs de Sambreville, rue des Glaces Nationales, à proximité de l'usine Saint-Gobain.

Cependant, la mise en œuvre d'un plan de réhabilitation par le propriétaire actuel du terrain (Saint-Gobain) et la confirmation de l'implantation d'une nouvelle prison sur une partie du site sont des éléments préalables à la poursuite de la concrétisation du projet.

### Beauraing et Walcourt

2013 verra également la réalisation des extensions des parcs à conteneurs de Beauraing et de Walcourt. En effet, dans ces deux cas, l'infrastructure actuelle n'est constituée que d'une simple dalle sans aucun quai de déversement. Elle ne permet donc pas d'accueillir les utilisateurs dans des conditions de confort et de sécurité suffisantes. Pour y remédier, **un réaménagement total de ces parcs sera réalisé en créant des quais via un système de modules préfabriqués en béton**.

Evolution du tri des déchets verts, des déchets encombrants et des déchets inertes

La maîtrise économique des coûts de fonctionnement des parcs à conteneurs y impose un tri des déchets de

plus en plus pointu. C'est pourquoi BEP Environnement a décidé de se pencher sur **des solutions d'optimisation du tri de certains types de déchets**.

### Les déchets verts

A partir de 2013, **les déchets verts seront fractionnés en deux flux distincts** :

- les tontes de pelouse ;
- les branchages.

Cette évolution permettra d'améliorer le fonctionnement du centre de compostage de Naninne.

### Les encombrants

Après une phase pilote sur deux parcs à conteneurs en 2012, les fractions telles que le plâtre et les plaques de plâtres (type Gyproc), les laines de roche et de verre seront retirées du conteneur "encombrants" et seront placées dans un nouveau conteneur appelé "encombrants non-incinérables".

Dans ce même conteneur "**encombrants non-incinérables**" seront placés les blocs de béton cellulaire (type Ytong) qui perturbent la valorisation des déchets inertes.

La phase pilote menée pendant quelques mois sur deux parcs à conteneurs en 2012 permet de chiffrer à environ 20% du tonnage global des déchets "encombrants", le flux susceptible d'en être retiré. Ces encombrants non-incinérables seront destinés à la mise en centre d'enfouissement technique sur base d'une dérogation de la Wallonie.

### Les verres

Les verres plats (types vitres et miroirs) sortiront également du conteneur "encombrants" pour être placés dans un conteneur spécifique en vue de leur recyclage.

### Trois objectifs

Ces mesures visent :

- Une optimisation de la qualité de tri des déchets ;
- Une meilleure valorisation et une diminution du coût de traitement de ceux-ci ;
- Une diminution des problèmes de fonctionnement et de sécurité rencontrés au niveau de la chaîne de tri-broyage de Floreffe (casses, bourrages, poussières) de par la présence des déchets précités dans les encombrants.

## Poursuivre le développement d'un réseau performant d'outils de valorisation et de traitement

*Pour mettre en place des outils de valorisation performants, le BEP veut :*  
*Concrétiser de nouvelles infrastructures de traitement de déchets ;*  
*Optimiser continuellement les outils existants et y intégrer les enjeux énergétiques ;*  
*Assister les communes sur des dossiers nécessitant des compétences pointues en matière de gestion environnementale.*

Améliorer le site de Biron pour qu'il réponde aux besoins opérationnels et aux enjeux énergétiques

Le Centre de transfert de Biron, acquis par le BEP en 2004, connaît une activité industrielle dans le domaine des déchets depuis les années '70.

Les premiers bâtiments construits sur le site dans les années '80 ne sont plus adaptés aux besoins actuels de l'Intercommunale et sont particulièrement énergivores. Par ailleurs, les locaux sociaux et administratifs sont exigus et séparés dans deux bâtiments différents.

Il apparaît donc opportun de **réfléchir au réaménagement des bâtiments les plus vétustes et à l'amélioration du cadre de travail du personnel employé et ouvrier.**

En 2012, cette réflexion a débuté par la définition des besoins du personnel et par le lancement d'études de sol afin d'investiguer la présence d'éventuelles pollutions.

En parallèle, une estimation des coûts liés à la rénovation complète et la remise aux normes des bâtiments les plus vétustes est en cours, l'hypothèse de la construction de bâtiments neufs n'est toutefois pas exclue, les deux formules feront l'objet d'une analyse comparative.

Ces travaux de réaménagement prévoient notamment:

- le remplacement et déplacement du pont de pesée ;
- la création d'un local spécifique destiné à la gestion du pont de pesée ;
- le rassemblement de l'ensemble des locaux sociaux (vestiaires, réfectoires, douches) et administratifs (bureaux) dans un seul bâtiment ;
- la création d'une salle de réunion ;
- dans une optique de mobilité et d'optimisation des déplacements, la création de bureaux partagés destinés à accueillir du personnel non permanent ;
- la création d'un hall relais dans une aile du bâtiment, etc.

En 2013, le projet d'assainissement du sol devrait être en cours d'analyse par l'Administration wallonne et approuvé dans le courant du second semestre. Pendant ce temps, les permis nécessaires à la rénovation ou démolition/reconstruction seront introduits.

Les **travaux d'assainissement** devraient débuter fin 2013 ou début 2014. Les **travaux de démolition/construction ou de rénovation** devraient suivre dans la foulée pour se terminer fin 2014 ou début 2015 au plus tard.

Etudier l'opportunité de la concrétisation d'une unité de biométhanisation

Les déchets organiques collectés sur l'ensemble de la province de Namur sont valorisés dans l'unité de [biométhanisation](#) de Tenneville (capacité de 30.000 tonnes/an), objet d'une copropriété [AIVE](#)-BEP Environnement - [INTRADEL](#).

Conformément au plan d'investissement de la Région wallonne, **BEP Environnement étudie le développement de son propre outil de biométhanisation**. Dans le cadre de sa politique de réduction des transports et d'optimisation des collectes et autres transferts de déchets, le Site Intégré de Gestion des Déchets ([SIGD](#)) de Floreffe, point de démarrage et de retour des collectes de l'arrondissement de Namur, constitue une localisation prioritaire.

En 2013, BEP Environnement examinera tous les paramètres technico-économiques et environnementaux d'une biométhanisation localisée à Floreffe, en prenant en compte les évolutions technologiques et réglementaires, ainsi que les gisements de déchets organiques de son territoire et sur les zones limitrophes. Cette analyse se fera à la lumière d'une étude de pertinence commandée à un bureau extérieur fin 2012.

En fonction des conclusions de cette étude, si la pertinence de ce projet est avérée, un Cahier de charges sera rédigé en 2013 pour la réalisation de l'unité de biométhanisation. La pertinence du projet sera principalement dépendante de la possibilité de **valoriser le biogaz produit**, cette opération devant nécessairement se justifier sur les plans technique, économique et environnemental.

Suite à la constitution de VALTRIS (société constituée de ICDI, BEP Environnement et IBW), construire et mettre en service le centre de tri des PMC de Couillet

La **société publique VALTRIS**, créée par les trois Intercommunales [ICDI](#), BEP Environnement et [IBW](#), a pris la décision d'**automatiser le centre de tri de PMC existant à Couillet et d'augmenter largement sa capacité** afin d'y traiter le gisement des trois Intercommunales, soit environ 22.000 tonnes par an.

Une procédure de marché public dont l'objet est la conception et la réalisation de ce centre de tri de PMC a été initiée début 2012. Des étapes administratives importantes telles que le choix de l'adjudicataire, la conception de la chaîne de tri et l'introduction du permis unique se sont poursuivies au second semestre 2012.

Les phases cruciales de construction et de démarrage de l'exploitation de ce tout nouveau centre de tri automatisé de PMC sont planifiées pour 2013.

---

Faire évoluer le bureau d'études vers de nouveaux métiers

En raison de l'évolution perpétuelle des activités de BEP Environnement, les missions du Service « Traitement industriel et étude de projets » du Département Environnement du BEP sont elles-mêmes amenées à évoluer.

### Les outils de traitement

Les filières de traitement des déchets gérées par BEP Environnement ont été clairement définies dans le plan d'investissements de la Wallonie et sont à présent quasiment toutes mises en œuvre.

En effet, après la mise en fonctionnement, en 2010, du centre de tri-broyage des bois et encombrants de Floreffe et la modernisation du centre de compostage de Naninne, en 2011, le dernier « projet stratégique » à concrétiser est l'unité de biométhanisation.

Dans la continuité de 2012, l'année 2013 sera consacrée à l'**optimisation des processus mis en place**, tant au niveau du fonctionnement des équipements, de leur maintenance et du suivi de leurs performances, qu'au niveau du choix des filières pour les matières produites.

### La post-gestion des CET

Les trois [CET](#) de classe 2, anciennement exploités par BEP Environnement, sont à présent en phase de post-gestion. Malgré la fin de l'exploitation de ces sites, un travail important de surveillance et de limitation des impacts environnementaux reste à faire durant les prochaines années.

### Etude de nouveaux projets et assistance à maîtrise d'ouvrage

Grâce à son métier de base, BEP Environnement a

---

Maîtriser et diversifier les filières de valorisation

Les activités de collecte et de traitement de déchets génèrent de nombreux flux de matières valorisables : du papier-carton, des métaux, différents plastiques (pots de fleurs, films plastiques, plastiques durs issus du tri des encombrants), des plaquettes et des fines issues du traitement du bois collecté dans les parcs à conteneurs, la biomasse et le compost issus du traitement des déchets verts...

### Les filières de valorisation de ces matières évoluent tant au niveau technique, qu'économique et environnemental.

Dans le but de valoriser au mieux ces matières, les collaborateurs de BEP Environnement continueront à développer leur réseau de contacts et poursuivront en même temps la veille technico-économique permanente qu'ils ont initiés.

L'objectif restant d'**identifier les filières permettant d'intensifier le recyclage et la valorisation des différents flux de déchets gérés**. Certaines filières identifiées pourront également être proposées aux communes comme solutions de gestion de leurs propres déchets communaux.

---

Assurer une gestion immobilière des sites de BEP Environnement

Avec la croissance des activités de BEP Environnement au fil du temps, **le patrimoine immobilier de l'Intercommunale s'est progressivement agrandi et comprend à ce jour pas moins de 42 sites**, des plus modestes aux plus importants (parcs à conteneurs, centres de transfert, centre de compostage, centres d'enfouissement technique et [SIGD](#) de Floreffe).

La question de la gestion immobilière des sites se pose à plusieurs niveaux : maintenance préventive (entretiens des bâtiments et équipements liés), maintenance curative (réparations) et améliorations.

La maintenance des sites a pour but de garantir un environnement fonctionnel pour assurer le bon déroulement de nos différentes activités, mais aussi de maintenir la valeur du patrimoine immobilier. En fonction de leur âge ou de leur taille, certains sites nécessitent un suivi assez important. L'objectif pour 2013 est d'**optimiser la gestion de la maintenance, dans un but de rationalisation et d'anticipation**.

Dans une optique de sécurisation de l'ensemble des sites d'exploitation de BEP Environnement, un projet global de placement de caméras est à l'étude; sa concrétisation est prévue pour 2013.

acquis un savoir-faire important en matière de gestion des déchets. Il a aussi pour ambition de **développer son expertise dans d'autres domaines liés à l'environnement et porteurs d'avenir**, comme **l'utilisation des énergies renouvelables** (développer des projets photovoltaïques) ou la **gestion des sols pollués** (obtenir l'agrément comme Bureau d'Etude spécialisé).

Les expériences acquises dans ces thématiques serviront à développer des projets propres à l'Intercommunale, mais aussi à répondre aux préoccupations des communes en matières environnementales ou énergétiques.

Dans la continuité de 2012, BEP Environnement visera en 2013 **le développement des missions d'assistance à l'attention des communes** qui manifestent des besoins dans les matières suivantes :

- création d'infrastructures adaptées à une gestion optimale des déchets communaux (parc à conteneurs communal) ;
- réalisation de plans de réhabilitation de dépotoirs ;
- réalisation de dossiers de demande de modification du relief du sol,
- production et valorisation énergétique de biomasse ;
- création d'installations photovoltaïques ;
- mise en place de systèmes de management environnemental (type ISO 14001) ;
- réalisation d'audits de conformité par rapport à la législation environnementale.

---

Analyser la rentabilité du placement de panneaux photovoltaïques sur le site de Floreffe

---

Le Site Intégré de Gestion de Déchets (SIGD) de Floreffe disposant d'une importante superficie de toiture et consommant, pour la chaîne de tri-broyage, énormément d'énergie électrique, il est opportun d'y envisager **l'implantation d'une installation photovoltaïque**.

Une première étude de faisabilité a été réalisée avec le facilitateur wallon pour le photovoltaïque, laquelle arrivait à la conclusion que ce projet pourrait être intéressant pour BEP Environnement.

Afin de confirmer cet avis mais surtout afin d'analyser la rentabilité exacte d'un tel projet, un marché d'appel à tiers investisseur a été lancé pour le placement et l'exploitation d'une installation photovoltaïque d'une puissance approximative de 250 kWc. Le tiers investisseur sera responsable du financement et de l'exploitation de l'installation et BEP Environnement, moyennant le paiement d'une redevance, disposera de l'entièreté de la production électrique.

Le marché sera lancé fin 2012. Si l'analyse des offres reçues (production prévue, loyer de l'installation, ...) confirme l'intérêt financier du projet, le placement de l'installation et sa mise en service sont prévus courant 2013.

---

Améliorer la chaîne de tri-broyage des déchets de bois et d'encombrants de Floreffe

---

Soucieuse d'améliorer l'environnement de travail de son personnel, l'Intercommunale investira en 2013 dans **des systèmes de lutte contre la poussière générée dans les halls de production, ainsi qu'au chargement des camions de plaquettes de bois**. Les systèmes envisagés sont l'aspersion des matériaux bruts et la brumisation le long des lignes de traitement.

Pour assurer une exploitation optimale des équipements de la chaîne de tri de Floreffe, il est également envisagé de doter les équipes de maintenance de la chaîne de tri d'un local sécurisé, à l'abri des poussières, qui permettra le stockage de l'outillage nécessaire, ainsi que de nombreuses pièces de rechange.

Enfin, par l'installation de caméras de contrôle sur les lignes de production, l'Intercommunale souhaite permettre au personnel d'exploitation de détecter instantanément les pannes et les bourrages qui peuvent survenir sur les différents convoyeurs.



## Assurer un service public de qualité vis-à-vis des communes

*Pour se positionner comme partenaire privilégié, le BEP souhaite diversifier les services rendus aux communes en matière de gestion de déchets et d'activités connexes.*

Développer un service global de distribution de sacs réglementaires au sein des commerces

En complément de la distribution de sacs biodégradables dans l'ensemble des communes concernées, BEP Environnement assure également l'approvisionnement des sacs PMC dans les commerces de 2/3 des 39 communes affiliées.

Forte de l'expérience acquise en la matière, BEP Environnement compte mener, en 2013, une réflexion similaire pour **les sacs réglementaires destinés à la collecte des déchets ménagers résiduels**.

BEP Environnement pourrait proposer aux communes concernées de prendre en charge la logistique indispensable (acquisition, distribution, gestion des stocks et facturation des sacs) à la vente des sacs poubelle payants dans les communes qui l'auraient mandaté à cette fin.

Etudier la mise en place d'une centrale d'achat de carburants pour les communes

De par ses activités de collecte et d'exploitation de ses divers sites de gestion de déchets, BEP Environnement a des besoins énergétiques importants. Pour y répondre, un nouveau marché public a été lancé en 2012 pour la fourniture de gasoil routier, extra et de chauffage.

Les communes ont elles aussi des besoins importants en la matière (flotte de véhicules des services techniques, bâtiments communaux, ...).

BEP Environnement étudiera dès lors la faisabilité d'un **marché groupé permettant de bénéficier des meilleures conditions financières** et proposera, le cas échéant, aux communes de mettre en place une centrale d'achat de carburants.

## Crématorium

---

### Les constats

---

- L'axe lotharingien (Bruxelles, Brabant wallon, Namur, Luxembourg) était dépourvu de crématorium jusqu'il y a quelques années, alors même que la pratique de la crémation est en croissance constante.
- Au milieu des années 2000, plusieurs communes ont demandé au BEP d'étudier la possibilité d'installer un crématorium sur le territoire namurois. Dans la foulée, l'Intercommunale BEP Crématorium a été créée en 2007; un site a été choisi à Ciney et le terrain a été acquis pour la construction du crématorium.
- L'Intercommunale a fait le choix d'une gestion via un concessionnaire. La société des Crématoriums de France a été choisie au terme d'une procédure ouverte.
- La première pierre du Crématorium et Parc Mémorial du Cœur de Wallonie a été posée le 16 juin 2011, la mise en service a commencé le 25 juillet 2012 et l'inauguration officielle a été organisée le 20 septembre 2012.

---

### Les indicateurs

---

- Le nombre de **communes affiliées** : 30 à 40 (après renouvellement des organes)
- Le nombre de **crémations** : 1300 par an

### Les objectifs

---

- **Rencontrer les besoins des familles en matière de crémation**, veillant à ce que l'exploitation du crématorium par le concessionnaire offre toutes les qualités optimales d'accessibilité, de fonctionnement et de services répondant au mieux à l'ensemble des réglementations et normes en vigueur et aux attentes de la population et des Communes.
- **Desservir l'ensemble de l'axe central wallon**, et les régions limitrophes, en étroite concertation tant avec les autorités de tutelle qu'avec les communes et en bonne relation avec les milieux professionnels concernés. A cet égard, les communes des provinces de Namur et Luxembourg ont été approchées pour adhérer à l'Intercommunale. Cet élargissement doit être acté lors de l'Assemblée générale de juin 2013.
- **Veiller à une bonne intégration du crématorium** dans son environnement proche, en s'assurant du respect des conditions fixées dans le permis unique, en liaison avec la Commune et la Wallonie, et en informant régulièrement le Comité d'accompagnement.



### Le projet du crématorium

*Le Crématorium a été développé pour être un outil de proximité, au service des communes de l'axe Namur-Arlon, afin d'offrir aux familles un service de qualité irréprochable, à distance raisonnable.*

Dans cet esprit, le projet a été étudié de manière à **être totalement respectueux des normes environnementales wallonnes** en cours d'adoption. Les locaux ont été conçus de manière à permettre le meilleur accueil des familles et le déroulement des cérémonies dans un cadre digne et de qualité.

L'année 2011 a été celle du début de la construction de l'infrastructure, après que le permis unique ait été délivré en recours.

L'année 2012 a permis de finaliser la construction de l'infrastructure et d'assurer sa mise en service.

L'année 2013 sera **le premier exercice complet d'exploitation**. Une attention particulière sera donc portée à ce que le fonctionnement du crématorium et sa gestion par le concessionnaire soient conformes aux législations et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux exigences du permis unique.

Enfin, l'année 2013 sera celle de **l'élargissement**, avec l'intégration des communes ayant marqué leur volonté de rejoindre l'Intercommunale.

Toutes les informations pratiques sur le Crématorium et Parc Mémorial du Cœur de Wallonie sont disponibles sur le site internet [www.crematoriums.be](http://www.crematoriums.be).

## Namur Expo

---

### Les constats

---

- Le marché des foires et expositions est depuis plusieurs années en profonde mutation: les manifestations de type généraliste sont pléthoriques et s'essouffent, la demande s'exprime en faveur de produits plus spécialisés et nouveaux.
- L'offre d'espaces d'expositions continue à se développer, même localement, créant un contexte de concurrence difficile.
- Le Palais jouit d'une localisation attrayante au cœur de la ville mais qui nécessite, vu son développement, de réfléchir aux possibilités d'extension sur les terrains adjacents, tout en préservant son intégration dans le tissu urbain du quartier.

---

### Les indicateurs

---

- Nombre de **manifestations**: 43
- Nombre de **visiteurs**: 260.000
- Nombre de **m<sup>2</sup> occupés x jours de manifestation**: 1.850.000

### Les objectifs

---

*Dans notre rôle de propriétaire concédant et non d'exploitant*

- **Renforcer la position de l'outil comme facteur d'attractivité de Namur**, en qualité de Capitale régionale, au travers d'un programme d'investissements de requalification et d'une politique de développement de manifestations à rayonnement régional.
- **Veiller à ce que le gestionnaire accroisse le taux d'occupation par une diversification des manifestations** projetées et une attraction de nouvelles manifestations s'inscrivant dans la vision que nous souhaitons promouvoir.
- **Examiner, avec les autorités de la Ville, le potentiel de croissance de l'infrastructure actuelle**, en vue de positionner le Palais au niveau qui doit être celui d'une capitale régionale, compte tenu des disponibilités foncières à moyen terme et de son intégration harmonieuse dans le quartier des Bas-Prés.
- **Intégrer dans la gestion et les aménagements futurs de l'infrastructure la notion du développement durable** en réduisant les coûts énergétiques et en favorisant le recours aux solutions alternatives.

## Les projets de Namur Expo

*Namur Expo est une infrastructure de grande qualité, dans la Capitale wallonne.*

*Après une décennie de remise à niveau, tant sur le plan infrastructurel que commercial, le moment est venu de définir les orientations pour permettre une croissance raisonnée de l'outil.*

En tant que propriétaire de l'infrastructure, le BEP a mis en œuvre un plan pluriannuel de requalification, qui est désormais réalisé.

En 2012, l'Intercommunale a attribué le marché de concession à la société Artexis, au terme d'une procédure ouverte.

Par ailleurs, à la suite des réflexions entamées en 2012, l'analyse sera poursuivie en 2013, en liaison avec les autorités de la Ville, quant aux **possibilités éventuelles d'extension de l'infrastructure existante**, compte tenu des disponibilités foncières adjacentes à moyen terme.

Cette analyse se déclinera en trois sous-projets, portant sur :

- les différentes hypothèses de programmation urbanistique, intégrant les différentes fonctions que le site peut théoriquement recevoir ;
- les différents mécanismes juridiques pour la mise en œuvre de cette extension ;
- les différents scénarios portant sur la faisabilité économique et financière du projet.

Les Services d'appui



## Ressources humaines et Services généraux

---

### Les constats

---

- La notion de « bien-être au travail » est essentielle. Elle est cependant complexe car elle concerne un large ensemble d'éléments liés au travail : le contenu du travail, les relations en interne et en externe, la communication, le management, le confort, la sécurité, l'équilibre vie privée-vie professionnelle,... tout en maintenant une bonne productivité.
  - Le lieu de travail est un lieu de cohabitation entre plusieurs générations (baby boomers de plus de 50 ans, la génération X entre 30 et 50 ans et la génération Y de moins de 30 ans) dont les modes de fonctionnement sont différents. Les Ressources humaines doivent tenir compte de cette diversité dans leur management afin de leur permettre de fonctionner en toute harmonie et complémentarité.
  - L'émergence d'un « nouveau monde du travail » n'est plus à nier. Le job du futur sera flexible, nomade et collaboratif. Le lieu de travail sera un lieu de rencontre impliquant une nouvelle organisation physique ; les questions de mobilité seront de plus en plus centrales et le télétravail de plus en plus répandu ; les notions d'équilibre et de flexibilité seront au centre des politiques de gestion. Le monde du travail doit s'y préparer tout en tenant compte de la culture et des besoins tant de l'entreprise que de ses collaborateurs.
  - L'engagement des collaborateurs envers leur entreprise est un marqueur important de l'efficacité de cette organisation. Il prédit la stabilité du personnel, son degré de mobilisation, le faible taux d'absentéisme, la performance au travail, la qualité du service rendu, ... Les entreprises cherchent dès lors à cultiver cet engagement envers leur organisation en adaptant notamment le style de management.
- 

### Les objectifs

---

- **Optimaliser les compétences et les connaissances des collaborateurs** et du management par des politiques de recrutement, d'accueil, d'accompagnement, d'évaluation et de formation appropriées par rapport à l'évolution que connaît le monde du travail.
- **Maintenir et faire vivre une culture d'entreprise** répondant [aux valeurs de l'institution](#) en considérant les attentes (notamment en termes de bien-être au travail) des différentes générations de collaborateurs et les besoins de notre entreprise en vue de renforcer l'engagement de tous envers le BEP.
- **Stimuler la logique d'amélioration continue au sein du BEP** en veillant à ce que chacun puisse participer activement et de façon continue à l'optimisation des modes de fonctionnement.

### Développer le management par objectifs

Ces dernières années, nous avons connu l'émergence de nouvelles modalités de travail orientées vers un management dynamique, une flexibilité des temps et lieux de travail et des formes de travail à haute valeur ajoutée. Le BEP, pour garantir sa productivité et sa compétitivité, doit s'adapter à cette évolution en veillant ainsi à autonomiser au maximum ses collaborateurs.

Cela s'avère d'autant plus opportun que les prérequis en termes de vision stratégique, d'aptitude informatique, de démarche qualité et de culture d'entreprise sont déjà largement pris en compte et sont opérationnels au sein du BEP.

Mais comme le disait si bien Sénèque, *"il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va"*. Il nous apparaît dès lors indispensable, pour atteindre une autonomie optimale de nos collaborateurs, d'intégrer la notion de management par objectifs dans notre politique de gestion des ressources humaines.

Chaque collaborateur se verra ainsi confier des objectifs individuels qu'il pourra atteindre, moyennant un accompagnement de qualité de son management.

Cela impliquera

- **pour nos collaborateurs** : une plus grande autonomie dans la façon dont ils envisageront le travail avec comme lignes directrices les objectifs et les compétences attendus;
- **pour notre management** : un accompagnement plus qualitatif de leurs équipes s'éloignant de la notion de "contrôle des tâches".

### Implémenter le travail à distance

Aujourd'hui, les exigences du monde du travail requièrent de plus en plus de flexibilité. Au BEP, celle-ci va de paire avec une réflexion sur une plus grande autonomie des collaborateurs. Grâce aux nouvelles technologies et outils modernes implémentés au BEP, travailler de n'importe où et n'importe quand est devenu possible.

Le travail à distance dépasse largement la notion de "homeworking". Nous souhaitons pouvoir proposer à nos collaborateurs de travailler de la façon la plus adaptée possible par rapport à leurs métier, projets, clients, objectifs et besoins personnels. Cela pourra se faire en diversifiant le lieu de travail (domicile, smart work center, chez les clients, sur nos différents sites...) ou le moment de travail, tout en veillant à garantir un bon équilibre travail-vie privée.

Ce mode de fonctionnement impliquera une évolution de nos modalités organisationnelles, notamment au niveau des horaires, des déplacements, des outils de gestion,... mais aussi une évolution dans le mode de management. Toutes ces dimensions seront bien entendu prises en considération.

### Poursuivre la démarche qualité : objectiver la satisfaction de nos clients internes et externes

Le BEP s'est inscrit dans une démarche qualité par le biais de la certification ISO 9001. Les deux principaux points d'ancrage sont l'**amélioration continue** et l'**orientation client**.

Le BEP a le souci du travail utile et cherche, dans les relations avec ses partenaires et clients, à bien appréhender leur degré de satisfaction et d'adapter le travail en ce sens.

En 2012, le BEP a organisé pour la seconde fois une enquête de satisfaction externe.

Par ailleurs, en interne, un appel à idées a été lancé par le biais de 3 actions :

- Un appel général à suggestions ;
- La constitution d'un groupe de travail des collaborateurs de moins de 30 ans;
- Une enquête psychosociale en collaboration avec la médecine du travail.

Il convient maintenant de mettre en œuvre [les propositions que ces 3 actions ont mis en exergue](#).



## Appels à suggestions et actions

Nous avons lancé des appels à suggestions auprès de nos collaborateurs en 2012 à travers 3 actions:

- \*Un appel à suggestions global ;
- \*Un groupe de travail des collaborateurs de moins de 30 ans ;
- \*Une enquête psychosociale en collaboration avec la médecine du travail.

Outre [le management par objectifs](#) et le [travail à distance](#), **7 thématiques différentes** se sont rapidement dégagées en termes d'actions et seront envisagées en 2013. Pour certaines, le travail se poursuivra jusqu'en 2014.

- \***Evolution des collaborateurs** : Prise en charge des formations, valorisation des nouveaux diplômés, encadrement des collègues sensibles au stress, accueil des nouveaux collaborateurs, transferts des compétences.
- \***Travail collaboratif** : accentuation des réunions internes virtuelles, gestion de projets interdépartementaux, aménagement des espaces partagés, dynamisation de la salle de sports, événements interdépartementaux, nouvel intranet.
- \***Optimalisation administrative** : allègement de certaines procédures, secrétariats tampons, analyse des grilles et critères salariaux, scanning des courriers, encodage décentralisé des horaires, gestion des temps partiels.
- \***Bien-être au travail** : services pour le personnel, co-voiturage, fiches d'accès multimodales, utilisation des voitures mission, aménagement de l'infirmerie, mise à disposition d'espaces pour des artistes.
- \***Implication sociétale** : dons de sang, petits déjeuners équitables.
- \***Outils informatiques** : outils informatiques mobiles, espaces collaboratifs, optimalisation de la gestion du CRM, outils et logiciels transversalisables, amélioration de l'outil de gestion de projets, accentuation de la politique de formation aux outils.
- \***Détection permanente des suggestions d'amélioration**.

## Comptabilité et Finances

---

### Les constats

---

- La gestion financière des Intercommunales s'inscrit dans la conjoncture économique actuelle marquée par les crises économiques et la fragilité des marchés.
  - Les facteurs exogènes tels que l'inflation et la volatilité des marchés (énergie, matières premières, ...) doivent être pris en considération dans la gestion budgétaire des Intercommunales. C'est ainsi qu'une bonne maîtrise des coûts et une approche correcte des impacts de ces fluctuations doivent être prises en considération dans les outils de gestion financière et prévisionnelle en vue d'inciter l'ensemble des Départements à rechercher les alternatives financières les meilleures.
  - La santé financière des Intercommunales est impactée par les difficultés croissantes à percevoir les recettes dans les délais prévus (subsides, clients, ...) et nécessite de se prémunir contre les problèmes éventuels de solvabilité des co-contractants.
  - La fin, en 2013, de la période actuelle de programmation des Fonds européens implique la nécessité d'une recherche de services de financement alternatif pour garantir la continuité des activités visées.
  - Ces éléments conjoncturels imposent discernement et esprit critique dans le choix des dépenses quant à la pertinence de celles-ci et à leurs impacts en matière de rentabilité.
  - Les outils de projection mis en place au sein des Intercommunales suscitent l'intérêt de nos associés communaux quant au fait de disposer d'un outil financier d'aide à la décision à moyen terme.
- 

### Les objectifs

---

- En exploitant les outils de gestion prévisionnelle à caractère financier et comptable, **mettre évidence les points nécessitant une analyse approfondie pour une gestion optimale des risques.**
- **Assurer le contrôle budgétaire régulier** afin de respecter les prévisions financières et d'encourager la réactivité des Départements face à l'évolution de leurs activités.
- **Conscientiser et responsabiliser les collaborateurs du BEP** quant à la pertinence et au caractère satisfaisant des dépenses à réaliser.
- **Partager progressivement l'expertise** en analyse prévisionnelle avec nos associés communaux.

## Opérationnaliser des centrales de marché

*Exploiter l'expérience en matière de gestion technique, financière, juridique et administrative de marchés publics du BEP au profit des associés. La mise en place de centrales de marché et de missions d'assistance à la gestion de marchés spécifiques, tout en concourant à une simplification de la gestion administrative des associés, vise l'obtention d'un prix de marché concurrentiel, tantôt par l'effet de groupe, tantôt par l'apport d'une expertise pointue et d'une force de négociation, pour des produits et services de qualité.*

---

### Assistance gestion de marché - Assurances

---

Sur base de l'évolution du marché, des contraintes et des spécificités de celui-ci, une migration de la centrale de marché "assurances" sera opérée en 2013 vers une assistance individuelle à la gestion des marchés portant sur les assurances des associés du BEP. Une contractualisation avec les premières communes intéressées devrait être réalisée début 2013 afin de permettre le lancement des premiers cahiers des charges en 2013 et de disposer d'un effet des contrats au 1er janvier 2014. L'Intercommunale recourra à une expertise extérieure pointue dans le cadre de la rédaction du cahier des charges et ce, afin de prendre en considération les tendances du marché en termes de couverture et de gestion des risques. Dans cette formule, la commune reste maître des décisions tant dans l'élaboration du cahier des charges que dans l'attribution des marchés. Le BEP offre quant à lui un service d'assistance et de conseil s'inscrivant dans le cadre des relations in-house.

---

### Centrale de marché - Produits pétroliers

---

Face à la volatilité des produits pétroliers et l'offre diversifiée du secteur, une centrale de marché aurait pour effet de permettre aux associés de disposer d'une remise basée sur le volume global. Courant 2013, une première analyse sera menée à ce sujet.

---

### Centrale de marché téléphonie fixe et mobile

---

Début 2013, la centrale de marché sera lancée. Les Communes intéressées pourront s'affilier au fur et à mesure des échéances de leur contrat.

### Automatiser les flux de documents administratifs

L'informatisation et l'automatisation des flux des documents comptables dans le cadre de leur approbation interne seront opérationnelles dès 2012 au niveau des dépenses et demandes d'achats.

Courant 2013, l'utilisation de l'outil sera étendue à la sensibilisation budgétaire. La mise en place d'un système d'alerte en cas de risque de dépassement budgétaire sera étendue afin d'initier dans un tel cas un échange entre les services financiers et les agents responsables de leurs budgets quant au suivi de ceux-ci.

L'automatisation des flux sera également étendue aux recettes (demande de facturation et autres).

Les quelques 21.000 documents administratifs transitant annuellement par la comptabilité seront ainsi gérés informatiquement et les procédures de contrôle budgétaire se verront renforcées.

### Assister les communes associées dans leurs projections financières

Ce projet vise:

- d'une part à mettre à disposition des autorités communales un outil de simulation susceptible d'évaluer l'impact de décisions alternatives sur la situation budgétaire prévisionnelle de la commune et
- d'autre part, d'aider à la prise de décision sur un horizon de 6 ans.

Ce projet a déjà connu une première concrétisation en 2012 par la contractualisation, dans ce domaine, avec une commune namuroise.

Une vision consolidée des activités de la commune sera présentée fin 2012 et permettra aux décideurs de disposer d'une vision claire de l'évolution des tendances et projections établies.

Fort de cette expérience, courant 2013, le BEP nouera de nouveaux partenariats avec des associés communaux désireux de doter leur instances décisionnelles d'un tel outil prospectif.

Certaines communes se sont d'ailleurs déjà montrées intéressées.

## Département Informatique et Télécommunications

---

### Les constats

---

- Internet prend une part prépondérante dans la relation avec nos clients. Ce n'est plus seulement un canal d'information. Nous devons donc poursuivre sur la voie de la mise à disposition de « services en ligne » à disposition de chaque clientèle spécifique du BEP et notamment les communes et les entreprises.
  - L'organisation et le traitement des données deviennent un enjeu important. Le flot de données doit être géré pour en faire des « informations pertinentes ».
  - L'utilisation d'Internet évolue fortement : de plus en plus d'appareils divers sont utilisés pour y accéder et chacun souhaite être connecté quel que soit l'endroit où il se trouve. Nos sites internet doivent donc s'adapter pour ce trafic mobile et vers toujours plus d'interactivité.
  - Un certain nombre d'applications informatiques sont tellement intégrées dans le quotidien des entreprises qu'elles deviennent des « commodités » : chacun souhaite en disposer « à la demande » (à la manière d'une fourniture d'énergie) sans que l'entreprise ne doive en assurer la gestion. La mise à disposition de ces applications dans le « cloud » devient de plus en plus courante. Les applications de collaboration sur lesquelles s'appuie le travail à distance s'y prêtent parfaitement.
  - En termes de partage d'information, la tendance à la « mise à disposition » plutôt qu'à la diffusion massive s'impose progressivement : chacun préfère venir chercher l'information qui l'intéresse là où elle se trouve plutôt que d'être « inondé » en permanence par des informations plus ou moins pertinentes.
  - Enfin, les médias sociaux deviennent des canaux incontournables dans la relation des entreprises ou administrations avec leurs clientèles.
- 

### Les objectifs

---

- **Optimaliser de façon continue la plate-forme informatique** du BEP, en veillant plus particulièrement :
  - à assurer sa disponibilité, sa sécurité et ses performances (au bénéfice des clients internes et externes), à maîtriser sa gestion (dans un but de continuité de service) et à garantir son évolutivité (par les choix d'évolution, solutions flexibles et dynamiques);
  - à mettre à disposition des outils transversaux et collaboratifs, former le personnel du BEP à leur utilisation et en assurer un support de qualité, quels que soient le lieu et le moyen d'accès;
  - à adapter ces moyens d'accès en fonction des attentes et des nouvelles formes de travail et d'organisation. (« anywhere, any device, any place »).
- **Développer et maintenir des applications adaptées pour appuyer les stratégies opérationnelles du BEP**, pour répondre aux attentes des différents Départements (et de leurs clientèles respectives), tout en veillant à la convivialité de ces outils et à l'allègement de la charge administrative qui doit en résulter ; orienter ces développements en fonction de l'évolution du contexte (mobilité, ...) et en misant massivement sur le canal Internet.
- **Assurer une veille stratégique sur les évolutions du marché** afin d'anticiper les besoins et de rendre toujours plus performants et fiables la plate-forme informatique elle-même ainsi que le réseau de télécommunications, tout en optimisant les ressources budgétaires qui y sont consacrées.

## Développements

*En ce qui concerne les développements d'applications informatiques, outre les projets initiés directement par les services opérationnels et supports, l'accent sera principalement mis, en 2013, en continuité de l'année précédente, sur des projets favorisant d'une part la collaboration (entre les personnes, et entre les applications) et d'autre part l'interactivité (avec les clientèles des départements).*

### Gestion électronique de documents (GED)

Le principal projet prévu en 2013 aura pour objectif la mise en place d'un outil de GED (gestion électronique de documents).

Cette mise en place sera la concrétisation d'une importante phase d'analyse portant sur la classification et la définition du cycle de vie de l'ensemble des documents manipulés dans les différents Départements.

Seront donc concernés non seulement les documents "bureautique", mais également les documents géoréférencés, les plans, les documents comptables, les courriers entrant et sortant, ...

Outre tous les avantages propres à ce type d'outil (sécurité, recherche, versionning, partage, automatisation de flux, ...), l'outil de GED permettra notamment de rencontrer l'objectif d'accessibilité à l'ensemble des ressources IT depuis "n'importe où" (travail à distance).

### CRM

La nouvelle version du CRM (Customer Relationship Manager) installée en 2012 permettra la mise en place de nouvelles utilisations de celui-ci.

L'accent sera mis sur une exploitation renforcée des données clientèles notamment en termes de management (suivi d'activité, reporting, tableau de bord d'indicateurs, ...).

### Intranet

L'intranet, qui fait l'objet actuellement d'une modernisation, sera régulièrement enrichi de nouvelles fonctionnalités et applications.

On peut citer notamment

- la gestion de "fiches d'améliorations" (dans le cadre des procédures ISO);
- l'évolution de l'application de "suivi de projets" en lien avec le plan stratégique;
- le développement d'espaces collaboratifs partagés.

### Gestion de flux

En lien avec le projet de gestion documentaire, l'automatisation de flux sera poursuivie. Cette automatisation participe à un effort permanent pour un allègement des procédures administratives.

Elle sera envisagée, dans la continuité des [projets en cours](#) (approbation des factures, processus d'achat), sur base des cycles de vie de types de documents spécifiques.

Elle concernera, par exemple, la circulation du courriers et contribuera également, par la dématérialisation progressive de l'ensemble des types de documents, à l'objectif à long terme du "No Paper".

### Services en ligne

Dans le domaine d'Internet, le développement de services en ligne va se poursuivre, services en ligne qui seront intégrés dans des extranets propres à chaque métier du BEP, en lien direct avec le site internet public du métier correspondant.

Le développement de ces services en ligne permet progressivement de proposer à nos clientèles cibles un ensemble cohérent d'applications qui constitueront, au fil du temps, la base opérationnelle privilégiée de travail entre le BEP et chacune de ses clientèles.

## Evolution de l'architecture informatique

En termes d'architecture informatique, outre les renouvellements classiques de certains composants de cette architecture, les projets suivants seront plus spécifiquement menés :

- Les fonctionnalités de l'outil de communication unifiée seront étendues afin d'ajouter les possibilités de communication (réunions en ligne) avec des personnes extérieures à l'organisation d'une part, d'intégrer la téléphonie d'autre part;
- La gestion des sauvegardes de données (back-ups) sera restructurée pour mieux correspondre aux évolutions de l'utilisation de l'infrastructure vers plus de mobilité et d'autonomie des utilisateurs;
- Dans le même sens, les moyens techniques seront mis en place afin de permettre l'accès sécurisé aux données d'entreprise "de partout";
- Un projet visera à la mise en place d'une couverture sans fil (WiFi) gérée (authentification) et généralisée (quel que soit le type d'appareil qui doit se connecter) pour l'ensemble des sites du BEP;
- En termes de matériel, l'espace de stockage (SAN) sera renouvelé. Il sera dimensionné en fonction de l'évolution des besoins applicatifs ([GED](#)) et adapté aux types d'accès aux données (vivantes ou archives);
- Enfin, la réflexion sur la catégorisation des applications que l'infrastructure doit héberger sera poursuivie, en vue de définir des niveaux de sécurité et de disponibilité garantie adaptés à chaque catégorie et d'envisager l'externalisation dans le cloud d'une partie de l'infrastructure.



## Modèles de gestion

En termes de gestion de l'infrastructure, le BEP a mis en place de nouveaux modes de gestion plus proches de la [norme « ITIL »](#) et qui définissent les conditions de la sous-traitance informatique ainsi que le périmètre de celle-ci, et ce, en vue de toujours renforcer la maîtrise en interne des taux de disponibilité de services à garantir aux utilisateurs.

Concernant les projets de développements, une démarche similaire sera entamée dans le but de standardiser la gestion de ces projets de développements (définition d'une "méthodologie BEP") sur base de bonnes pratiques reconnues ([Prince 2](#)).

Enfin, en termes de support utilisateurs, 2013 verra la mise en place d'un outil de service helpdesk interne afin de centraliser le traitement de toutes les demandes et de définir les méthodes et moyens pour garantir un niveau prédéfini de qualité de services ([SLA](#)).

## Télécommunications

Dans le domaines des télécoms, l'ensemble des sites du BEP étant connectés et gérés dans un [réseau IP privé](#), les seules évolutions prévues porteront sur :

- des renforcements de lignes éventuels ou adaptations en fonction de l'évolution des technologies proposées par les opérateurs;
- l'extension à de nouveaux sites (comme [Ecolys](#));
- la mise à niveau de certains matériels internes pour répondre aux niveau de qualité nécessaire à la voix sur IP.

Egalement en 2013, les actions préparatoires nécessaires en vue de la migration complète du réseau en [IPv6](#) seront menées.

## Relations avec les administrateurs et les associés

---

### Les constats

---

- La diversité des métiers exercés et leur technicité impliquent un devoir permanent d'explication à nos administrateurs et associés des enjeux liés aux dossiers gérés par le BEP et les Intercommunales associées.
- Les administrateurs et associés sont attentifs à la qualité de la gouvernance publique qui doit leur être garantie par un outil tel que le BEP ; en outre, les règles et usages évoluent dans ce domaine, et l'Intercommunale doit veiller à ce que ses mandants soient bien au courant de ces évolutions.
- Nombre de mandataires locaux sont, à juste titre, impliqués dans la gestion de leur propre collectivité, où les enjeux ne sont pas forcément les mêmes qu'à l'échelle plus vaste d'un territoire provincial. Le BEP doit donc permettre à tous ses administrateurs et associés de percevoir les enjeux de nature supra -locale et l'environnement plus large comprenant les décisions prises par d'autres niveaux de pouvoir (Région, Europe).
- Enfin, les associés sont demandeurs de disposer d'un outil supra-local géré de manière efficiente, compte tenu des législations qui encadrent son activité.
- Ces enjeux sont d'autant plus importants pour l'exercice 2013 qu'à l'issue des élections locales d'octobre 2012, un processus de renouvellement des organes des intercommunales se met en place, pour la désignation de nouveaux administrateurs aux assemblées générales de juin 2013.

---

### Les objectifs

---

- **Renforcer la proximité et la transparence** des actions avec les mandataires et services communaux, notamment les Secrétaires communaux, par l'accentuation des séances d'information et le développement d'un outil informatique d'échanges d'informations.
- Offrir aux administrateurs de nos intercommunales **l'accès à une politique de formation/information** adaptée aux thématiques de nos différents métiers ;
- **Veiller au respect des procédures légales et des dispositions internes** assurant aux associés la bonne gestion administrative de l'institution à laquelle ils ont adhéré.

### Organisation des réunions des instances

Depuis 2010, un système intranet de gestion des pièces liées aux ordres du jour des séances des organes de direction a été mis en place, facilitant le contrôle administratif de ces pièces avant la prise de décision par les organes. Sur cet outil, un extranet a été greffé en 2012, lequel permet aux administrateurs de consulter les points et pièces attachées à distance, avant séance, et de disposer à tout moment d'un classement ordonné de tous les points sans devoir procéder eux-mêmes à l'organisation de ce classement. Il est envisagé, en 2013, d'évaluer la possibilité d'entrer dans une relation de « E-tutelle » avec les services de la Wallonie.

### Relations avec les Secrétaires et Receveurs communaux

Les fonctionnaires communaux titulaires d'un grade légal doivent pouvoir rester en contact régulier avec nos Intercommunales, dans la mesure où nombre des métiers exercés par celles-ci ont un lien étroit avec les compétences communales.

Gardiens de la légalité, de la bonne administration et de la rigueur comptable, les Secrétaires et Receveurs ont une vue très large sur les dossiers qui intéressent leur commune.

Le principe d'un séminaire annuel à leur attention est dès lors maintenu. Il est envisagé de les réunir à des fins de formation/information sur les métiers du BEP et leur évolution, ainsi que sur des sujets liés à leur fonction administrative.

## Elections communales et provinciales 2012

Les organes des Intercommunales seront entièrement renouvelés à l'issue des élections communales et provinciales d'octobre 2012. Le Secrétariat général veillera à ce que ce dossier soit préparé et mis en œuvre avec toute la rigueur voulue, en respectant toutes les dispositions légales et réglementaires applicables.

**En ce qui concerne les administrateurs**, il est important que ceux qui seront désignés lors des Assemblées générales de juin 2013 puissent accéder d'emblée à un programme de séances d'information sur nos différents métiers. Ces séances d'information privilégieront le contact direct avec les outils et projets, via des visites ciblées organisées à l'automne 2013.

Le premier conseil d'administration dans chaque Intercommunale sera un conseil « thématique », qui se tiendra dans une des infrastructures majeures liées à l'activité de l'Intercommunale, et permettra de passer en revue :

- les droits et devoirs de l'administrateur public ;
- la présentation de l'interface web de gestion des ordres du jour et pièces de séance ;
- la présentation des métiers de l'Intercommunale, avec la présence des services et des responsables de projet. La réunion se terminera par une visite de l'infrastructure.

**En ce qui concerne les nouveaux Collèges communaux**, il est important que la Direction et les services puissent exposer les missions et métiers de l'Intercommunale, particulièrement quand de nouvelles équipes sont en place au niveau des communes ou que des compétences communales liées à nos métiers sont exercées par de nouveaux mandataires. Les services proposeront donc d'aller systématiquement à la rencontre des Collèges, au printemps 2013, pour d'une part lister les projets et dossiers en cours et s'assurer que leur mise en œuvre se déroule en phase avec les objectifs de la commune, et d'autre part échanger avec les Collèges pour mieux percevoir de nouvelles attentes. Les métiers « Environnement » et « Développement territorial » seront au cœur de cette approche, mais également les métiers des « services supports ».

Enfin, une action spécifique sera menée à l'égard **des nouveaux jeunes mandataires namurois**. Il s'agira de proposer à ces élus dont la vie politique débute un programme de sensibilisation adapté, en concertation avec les services et mettant en exergue les nouveaux moyens de communication utilisés par le BEP. Et ce, afin d'optimiser leur usage et la relation avec cette nouvelle génération de mandataires, via le web et les réseaux sociaux.

### Suivi juridique

Le BEP dispose d'un service juridique interne, chargé de veiller à la légalité des actes posés, et de mener une veille sur les législations générales (Code de la démocratie locale et de la décentralisation, législation des marchés publics).

En ce qui concerne la qualité de la gouvernance, une de ses composantes essentielles a continué d'évoluer en 2012: il s'agit de la législation sur les marchés publics, avec l'entrée en vigueur annoncée de la loi de 2006. A cet égard, les procédures internes ont été adaptées fin 2012 et la formation des agents par rapport aux exigences de la nouvelle législation sera poursuivie en 2013, avec la mise à disposition de documents de marché standardisés.

## Communication

---

### Les constats

---

- Dans tout projet et à tous les stades de son élaboration, la communication est devenue au fil du temps un élément essentiel. Elle constitue un enjeu pour convaincre, susciter l'adhésion mais aussi pour asseoir la notoriété et la réputation d'une institution. Elle touche également l'ensemble de l'organisation : tous les collaborateurs sont aujourd'hui des vecteurs essentiels de la communication d'une entreprise et, à ce titre, ils doivent être formés et rodés à l'exercice tant de la prise de parole en public que de l'interview journalistique.
- Le monde de la communication est en constante évolution et subit de grandes mutations du fait de la multiplicité des supports. Le papier, l'affichage, la radio, la TV doivent aujourd'hui faire place à des moyens de diffusion toujours plus nombreux et plus rapides : le web et ses multiples déclinaisons (réseaux sociaux, internet mobile, interactivité, ...). Ces mutations permettent aujourd'hui de toucher un public plus large, plus jeune mais aussi plus exigeant.
- Dans ce contexte d'évolution de la communication, la presse « traditionnelle » perd en notoriété. Les nouveaux médias la supplantent aujourd'hui, avec pour conséquence des informations plus diffuses, plus laconiques et souvent noyées dans la masse. Chaque organisation doit dès lors s'adapter en multipliant au maximum ses moyens et réseaux de diffusion, en complément de la presse.
- La communication n'est pas uniquement question de diffusion d'informations mais également de réception et de sélection de celles-ci. Toute entreprise doit organiser une veille des informations concernant ses activités afin de rester à l'écoute des attentes de ses clients, d'anticiper les évolutions nécessaires de l'institution et de ses métiers, de comprendre et maîtriser les enjeux de son évolution.

---

### Les objectifs

---

- **Diffuser une image cohérente du BEP et de sa stratégie**, des valeurs qui sous-tendent son action et de son projet pour la région namuroise ;
- **Développer les outils adaptés pour appuyer la stratégie des différents métiers**, tant au niveau de leur perception globale par leurs clientèles respectives que dans le cadre d'activités ponctuelles.
- **Maîtriser les outils et méthodes de recherche de l'information relative à nos activités**, afin d'aider le management à mieux comprendre les enjeux de nos métiers et leur environnement, à appréhender les évolutions nécessaires et à anticiper les risques et les changements.



## Organiser les festivités du 50ème anniversaire du BEP

*Le BEP fête en 2013 son 50ème anniversaire. Dans ce cadre, l'Intercommunale met sur pied des festivités qui ont pour but essentiel de renforcer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes en faisant connaître le BEP aux plus jeunes (qui seront les futurs entrepreneurs et mandataires de demain) et en tablant sur les nouveaux modes de communication, d'expression, de diffusion, ... utilisés par la jeune génération.*

### La soirée du 50ème

La soirée du 50ème aura lieu le 13 juin 2013 et réunira tous nos clients et partenaires (soit entre 1000 et 1500 personnes attendues), et se déroulera à Namur Expo (partie académique) et au BEP (walking diner). L'événement abordera deux thématiques majeures : l'aboutissement et le nouveau départ. L'objectif sera de communiquer sur le bilan mais aussi et surtout sur les perspectives du BEP pour l'avenir en termes de :

- positionnement comme acteur majeur du territoire namurois,
- de bonne gouvernance,
- d'expertise, de performance et
- de prospective.

### BEPStorm

Le BEP souhaite à l'occasion de cet anniversaire, promouvoir l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes en leur donnant la possibilité de soumettre au BEP de nouvelles idées, de nouveaux projets concrets pour son territoire ou dans les métiers qu'il exerce. L'idée est de constituer un réservoir d'idées, composé de jeunes namurois (18-25 ans) concernés par leur territoire et qui souhaitent s'investir pour développer de nouveaux projets.

Les jeunes, une fois sélectionnés sur base de leur dynamisme, de leur créativité et de leur curiosité, seront encadrés et animés de manière à faire émerger des idées neuves, utiles pour le BEP et réalistes à mettre en œuvre. Ce projet doit également permettre aux personnes sélectionnées de faire partie d'une « communauté » BEP représentative de la génération des nouveaux entrepreneurs de demain. La sélection des jeunes s'est opérée fin 2012 ; la constitution de la communauté et le coaching suivront début 2013.

### BEPrem's

A l'occasion de son 50ème anniversaire, le BEP entend mettre sur pied une action « grand public », en essayant de toucher particulièrement les jeunes. L'idée consiste à faire découvrir aux participants de façon ludique les métiers du BEP mais aussi les actions qu'il mène pour les communes, les entreprises et, plus globalement en faveur du rayonnement du territoire namurois. Pour y parvenir, le BEP lance un grand jeu interactif sur le web en proposant aux internautes de partir à la recherche de badges cachés sur différents sites internet au départ d'indices et de défis à relever. Le but étant, au bout d'une semaine de jeu, d'obtenir un maximum de badges. Ce jeu sera largement promotionné, avant et pendant son déroulement, via les réseaux sociaux et les sites internet du BEP. Ce jeu, d'une durée d'une semaine, sera lancé au mois de mars et pourra être réitéré en avril en fonction du succès remporté lors de la première édition.

### Les actions des 3 départements opérationnels

Parallèlement aux actions « corporate » présentées ci-dessus, le Département Environnement, le Département Développement économique et le Département Développement territorial organiseront chacun, durant le premier semestre 2013, un événement spécifique à leur métier et à leur cible propre.

#### • Pour le Département Développement Economique :

L'organisation d'un concours d'étudiants (Universités et Hautes écoles) pour les amener à monter un projet innovant.

#### • Pour le Département Développement Territorial :

Un concours d'architectes pour les étudiants de la filière sur le thème des espaces de travail de demain.

#### • Pour le Département Environnement :

L'accompagnement de A à Z de mini-entreprises (projets d'élèves du secondaires) et de plans d'affaire (projets d'étudiants du supérieur) actifs dans le secteur de l'environnement.

### Développer un site internet mobile

Les sites internet sont consultés de plus en plus fréquemment au départ de supports mobiles (tablette, smartphone). Par ailleurs, en 2012, le BEP a généralisé, sur ses différents sites d'implantations (Salzennes, Floreffe, parcs à conteneurs, parcs d'activité, bulles à verre, ...) et sur ses supports de communication (communiqués, outils promotionnels, ...) l'usage du QR Code qui permet d'accéder, en scannant le code, à l'information des sites web.

Il est donc nécessaire aujourd'hui de réfléchir à une version mobile des sites internet du BEP afin de permettre aux détenteurs de smartphones et de tablettes d'accéder à une information optimisée pour les supports mobiles.

Pour ce faire, le BEP a pris l'option de développer un et un seul site mobile pour le BEP et d'y compiler l'information relative, d'une part, aux services pratiques du BEP pour ses différentes clientèles et, d'autre part, à la vie et aux succès du BEP (agenda, news, jobs, ...).

Sur base de cette première analyse, le premier semestre 2013 sera consacré à l'identification d'un sous-traitant et à la réalisation de ce site web mobile.

Dans la foulée, le BEP réfléchira au développement d'applications qui viendraient compléter l'offre de services liés aux appareils mobiles. Celles-ci seront réfléchies au regard des services pratiques utiles à développer pour nos clients, en y intégrant la géolocalisation.

### Concrétiser, dans la continuité du plan stratégique, le rapport d'activités électronique

En 2012, le BEP a concrétisé le projet d'outil électronique permettant la consultation en ligne de son plan stratégique. Celui-ci est désormais consultable sur <http://plan-strategique.bep.be> et à permis de :

- Réduire les coûts de mise en page et d'impression ;
- Diminuer la production ;
- Mettre à la disposition des différentes cibles (administrateurs, associés et grand public) un outil électronique convivial et moderne.

Avec l'aide d'un consultant, une plateforme informatique d'encodage et de consultation du plan stratégique a été développée. Les différents rédacteurs ont été formés à son utilisation.

Les administrateurs et associés ont pu consulter le site <http://plan-strategique.bep.be> via log in et mot de passe, avant mise en ligne pour le grand public.

Aujourd'hui, l'outil informatique doit être adapté pour permettre, de la même manière, l'encodage et la consultation du Rapport d'activités électronique. Ce projet finalisera la dématérialisation définitive des deux outils stratégiques du BEP que sont le plan stratégique et le rapport d'activités.

### Poursuivre la veille informative et thématique

En 2013, le BEP poursuivra et amplifiera la veille informative et thématique destinée à alimenter le management sur des sujet liés aux métiers du BEP mais aussi à l'usage des nouvelles technologies, à l'organisation, au nouveau management,...

### Soutenir les communes dans la gestion de leur communication

Les communes (les plus petites d'entre elles) sont parfois démunies dans la gestion de leur communication. Elles ne disposent pas forcément de personnel adapté pour gérer les relations avec la presse (conférence de presse, envoi de communiqué, mise à jour de listings,...) ou encore maîtriser les outils de communication modernes (mise à jour des infos et actus sur leur site internet, possibilité d'interagir avec les citoyens,...).

Les pistes de réflexion sont nombreuses afin de seconder les communes dans la gestion de leur communication et des outils qui y sont liés. Le BEP mènera la réflexion sur le sujet afin d'identifier les besoins spécifiques et la manière la plus adéquate d'y répondre.

### AXUD

Après les élections régionales de juin 2009, la plate-forme des forces vives namuroises a engagé, au cours de 4ème trimestre, une série de rencontres avec les nouveaux parlementaires élus mais aussi les Ministres et présidents d'assemblées aux différents niveaux de pouvoir. Ces rencontres ont pour but de les informer et de les associer activement aux projets majeurs du BEP pour la région namuroise dans ses domaines d'activité.

En 2010, la structuration a été formalisée avec la mise sur pied d'un Comité de concertation paritaire (16 représentants des formations politiques; 16 représentants des Forces vives). Le Comité de concertation se réunit au moins quatre fois par an, et chaque fois qu'un dossier le nécessite. Il a pour objectif de définir des points de vue partagés sur les grands dossiers et enjeux qui ont un impact sur le namurois.

En 2013, **le Comité de concertation** poursuivra son travail, avec quatre réunions annuelles.

Comme les années antérieures, des groupes de travail restreints pourront être mis sur pied, en vue de formaliser des notes de travail sur des dossiers importants pour le namurois.

Seront programmées également des réunions d'échange d'information avec les parlementaires et membres du Collège provincial, en fonction de questions d'actualité.

Enfin, **un atelier participatif** sera organisé dans le courant de l'automne 2013, à destination des forces vives namuroises afin de dégager, ensemble, de nouvelles priorités à soumettre au Comité de concertation Axud pour les années à venir.